

"Document destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

# Aménagement forestier

## Forêt domaniale de BOIS SAUVAGE

Département : Ardèche (07)

**2016 - 2035**

Surface cadastrale : 726,08 88 ha  
Surface retenue pour la gestion : 726,09 ha

Altitudes extrêmes : 140 m – 719 m

Révision d'aménagement

Directive régionale d'aménagement : Rhône Alpes

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

**Direction Générale de la Performance Économique et  
Environnementale des Entreprises**

*Département : ARDÈCHE (07)*  
*Forêt domaniale de BOIS SAUVAGE*  
*Contenance cadastrale : 726,0888 ha*  
*Surface de gestion : 726,09 ha*  
*Révision d'aménagement*  
**2016-2035**

**ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT**  
portant approbation du document d'aménagement  
de la forêt domaniale de BOIS SAUVAGE  
pour la période 2016 - 2035  
avec application du 2° de l'article L122-7  
du code forestier

**LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE  
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT**

- VU les articles L124-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;
- VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du Code Forestier ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 27 mai 2005, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de BOIS SAUVAGE (ARDÈCHE) pour la période 1999 - 2014 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

**- A R R Ê T É -**

**Article 1<sup>er</sup>** : La forêt domaniale de BOIS-SAUVAGE (ARDÈCHE), d'une contenance de 726,09 ha, est affectée prioritairement à la fonction écologique et à la fonction de production ligneuse, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

**Article 2** : Cette forêt comprend une partie boisée de 686,67 ha, actuellement composée de chêne pubescent (43 %), chêne vert (41 %), autres feuillus (1%), cèdre de l'Atlas (11 %), pin noir d'Autriche (2 %) et autres résineux (2%). Le reste, soit 39,42 ha, est constitué de landes, de marnes et de zones rocheuses.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie régulière sur 170,43 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le chêne pubescent (96,50 ha) et le cèdre de l'Atlas (73,93 ha).

Les autres essences seront maintenues voire favorisées comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

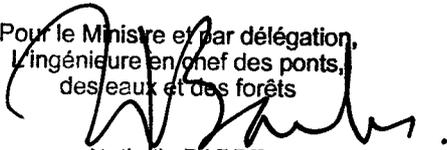
**Article 3** : Pendant une durée de 20 ans (2016 – 2035) :

- La forêt sera divisée en trois groupes de gestion :
  - Un groupe d'amélioration, d'une contenance totale de 194,69 ha, qui sera parcouru par des coupes selon une rotation variant de 15 à 20 ans en fonction de la croissance des peuplements ;
  - Un groupe constitué par les terrains classés en réserve biologique intégrale ou dirigée, d'une contenance de 514,03 ha. La partie classée en réserve biologique intégrale sera laissée à son évolution naturelle et fera l'objet d'un suivi scientifique, selon les modalités définies par un plan de gestion spécifique arrêté par ailleurs. La partie classée en réserve biologique dirigée sera gérée selon un second plan de gestion spécifique arrêté par ailleurs ;
  - Un groupe d'intérêt écologique général d'une contenance de 17,37 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
- Les unités de gestion concernées par les deux réserves biologiques (parcelles 101, 102, 103, 104 et 105) seront regroupées au sein de la division de Baravon et feront l'objet d'un suivi spécifique ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

**Article 4** : Le document d'aménagement de la forêt domaniale de BOIS SAUVAGE, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, à l'exclusion des travaux d'infrastructure, au titre de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation FR8201654, dénommée « Basse Ardèche urgonienne » et à la zone de protection spéciale FR8210114 dénommée « Basse Ardèche » ;

**Article 5** : La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **29 AOUT 2016**  
Pour le Ministre et par délégation,

Pour le Ministre et par délégation,  
L'ingénieure en chef des ponts,  
des eaux et des forêts  
  
Nathalie BARBE

# DOCUMENT ONE

## SOMMAIRE

SOMMAIRE .....	1
<b>TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....</b>	<b>4</b>
<b>1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT.....</b>	<b>4</b>
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT .....	4
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	5
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES.....	6
<b>1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS.....</b>	<b>7</b>
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL .....	7
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	10
<b>1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET.....</b>	<b>14</b>
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE .....	14
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	15
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN EAU).....	20
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	21
<b>TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS .....</b>	<b>22</b>
<b>2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION .....</b>	<b>22</b>
<b>2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....</b>	<b>24</b>
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS .....	24
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	24
<b>2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....</b>	<b>24</b>
2.3.1 FUTAIE REGULIERE ET FUTAIE PAR PARCELS : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	24
2.3.2 FUTAIE IRRÉGULIERE ET FUTAIE JARDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT .....	25
2.3.3 TAILLIS ET TAILLIS SOUS FUTAIE .....	25
<b>2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....</b>	<b>25</b>
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES .....	25
2.4.2 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION LINEAIRES .....	27
2.4.3 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION FONCTIONNELLES.....	27
<b>2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE NNNN - NNNN .....</b>	<b>27</b>
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS .....	27
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE .....	27
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	29
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET .....	30
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS .....	32
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET .....	32
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES .....	33
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB .....	34
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L122-7 2 <sup>ET</sup> L122-8 DU CODE FORESTIER .....	35
<b>TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....</b>	<b>36</b>
<b>3.1 RECAPITULATIFS.....</b>	<b>36</b>
A– VOLUMES DE BOIS A RECOLTER .....	36
<b>3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....</b>	<b>39</b>
<b>SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES.....</b>	<b>40</b>

# PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE D E BOIS SAUVAGE

## Le contexte

La forêt domaniale de Bois Sauvage (726,09 ha), constituée de quatre tènements dont deux principaux (Chantayre et Baravon), occupe plusieurs versants situés en région IFN du Bas Vivarais.

Les terrains se disposent de part et d'autre d'une large croupe exposée Sud-Est Nord-Ouest, qui trouve son origine à l'intersection de la montagne de Berg et du plateau de la Dent de Rez, et descend progressivement vers la vallée de l'Ibie. Ils occupent chacun des versants des deux vallons qui enserrant cette croupe centrale.

Elle est essentiellement composée de taillis de chêne pubescent et de chêne vert, de futaies de cèdre de l'Atlas et de pins noirs de divers âges issues de plantations ainsi que de landes à buis.

Une partie très conséquente de la forêt, correspondant au canton de Baravon, d'une diversité biologique remarquable, est incluse dans une Réserve Biologique domaniale (intégrale et dirigée) dont le document de gestion va être très prochainement révisé.

Elle est relativement bien desservie dans les zones en sylviculture soit seulement 23% de sa surface.

Elle est potentiellement exposée au risque d'incendie.

## Les enjeux principaux de la forêt

### **Production ligneuse**

Les enjeux sont déterminés en fonction de la potentialité des stations forestières :

Enjeu faible (moins de 4m<sup>3</sup>/ha/an) = toutes stations en sylviculture sauf 8, 10, 12, 14 et 18 = 87 ha

Enjeu moyen (plus de 4 m<sup>3</sup>/ha/an) = stations en sylviculture 10, 12, 14 et 18 = 83 ha

Sans objet = espaces non boisés (dont station 8) et zones hors sylviculture = 556 ha

### **Fonction écologique**

Enjeu fort = zone incluse dans la Réserve Biologique de Bois Sauvage, d'une diversité biologique remarquable et également concernée par l'arrêté de protection de biotope sur le massif de la Dent de Rez pour le Vautour Percnoptère et l'Aigle de Bonelli

Enjeu reconnu = regroupe les surfaces concernées par les ZNIEFF de type 1 et par les sites Natura 2000 ZSC « Basse Ardèche urgonienne » et ZPS « Basse Ardèche » hors de l'enjeu fort soit seulement 2 ha

### **Fonction sociale**

La fonction sociale regroupe les fonctions d'accueil, de protection des paysages et de protection de la ressource en eau potable.

*Accueil et paysage* : enjeu reconnu sur la parcelle 9 (à proximité du village de Saint-Montan) et la parcelle 105p (plateau de la dent de Rez)

*Ressource en eau potable* : pas de captage ni de périmètre de protection immédiat ou rapproché

## **Protection contre les risques naturels**

Enjeu moyen : crues torrentielles et chutes de blocs

Enjeu faible ou sans objet : le reste de la forêt.

## **Les grandes options de l'aménagement**

**73,93 ha de futaie de cèdre de l'Atlas et de pin noir d'Autriche et 96,50 ha de taillis de chêne pubescent, soit 170,43 ha situés sur la canton de Chantayre, sont traités en futaie régulière ou en conversion en futaie régulière.**

**514,03 ha de chênaie verte, de chênaie pubescente, de pelouses et de garigues sont inclus dans la Réserve Biologique de Bois Sauvage.**

Le reste de la forêt, essentiellement constitué de taillis de chêne pubescent difficilement accessible et/ou de potentialités très médiocres, est considéré hors sylviculture et laissé en évolution naturelle.

Les hypothèses de réchauffement climatique, les potentialités forestières médiocres incitent en effet à privilégier une sylviculture extensive.

Les choix et actions de l'aménagement ont été proposés en complète cohérence avec la RBD et le site Natura 2000.

## **Le programme d'actions prévoit :**

### ➤ ***pour les coupes :***

- le passage en coupe de 1<sup>ère</sup> éclaircie dans la jeune futaie de cèdre, conditionné par la conjoncture économique pour ce type de produits
- l'achèvement du recépage du taillis dans la parcelle 7

### ➤ ***pour les travaux :***

- l'entretien des limites périmétrales, tous les dix ans en moyenne
- l'entretien des jeunes plantations de cèdre
- l'entretien de la voirie forestière (chaussée et abords)
- l'entretien du réseau à intérêt DFCI et des réserves d'eau

## **Bilan prévisionnel**

La mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter 25 m<sup>3</sup>/an de cèdre de l'Atlas et 30 m<sup>3</sup>/an de chêne pubescent (soit près de 0,3 m<sup>3</sup>/ha/an dans la partie en sylviculture).

Le bilan financier prévisionnel est bénéficiaire, essentiellement grâce à la forte attractivité des lots cynégétiques générant des revenus conséquents.

# TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

## 1.1 Présentation générale de l'aménagement

### 1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la forêt**  
Etat : forêt domaniale.
- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	domaniale
Nom de l'aménagement	Forêt domaniale de Bois Sauvage
Département de situation	Ardèche
Région nationale IFN de référence	n°906 Bas Vivarais
DRA de référence	Rhône-Alpes

Département	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Ardèche (07)	Gras	485,4021
	Lagodon	109,3820
	Saint Maurice la Mothe	115,4007
	Saint-Montant	15,9040

- **Période d'application de l'aménagement**  
2016-2035
- **Forêts aménagées**

Détails des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale de Bois Sauvage	F195091	726,0888	27/05/2005	1999	2014

- **Carte de situation de la forêt en annexe**

## 1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Surfaces de l'aménagement**

<b>Surface cadastrale</b>	726, 08 88 ha
<b>Surface retenue pour la gestion</b>	726, 09 ha
<b>Surface boisée en début d'aménagement</b>	686, 67 ha
<b>Surface en sylviculture de production</b>	170, 43 ha

La liste des parcelles cadastrales figure en annexe.

- **Etat des lieux**

Les limites sont pour certaines nettement précisées sur le terrain par des murettes en pierres sèches, des bornes, des fossés, des ravins, ruisseaux ou chemins et ne sont pas sujettes à contestation. Les limites artificielles sont marquées à la peinture. Le litige sur le canton de Chastelas apparu au début du précédent aménagement, a été réglé.

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Néant.

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt domaniale de Bois Sauvage trouve son origine dans l'acquisition de propriétés agricoles et forestières de 1922 à 1930 situées dans le périmètre de protection de l'Escoutay. Ce périmètre fut instauré par la loi déclarative d'utilité publique du 29 décembre 1917, prise en application de la loi de 1882 sur la Restauration des Terrains en Montagne. Elle résulte de la réunion des anciennes séries RTM de Gravelle de Baravon en application de l'instruction O.N.F. 74.D.27 en date du 21 juin 1974. Elle tient son appellation du nom porté par la partie basse du massif sur le canton de Baravon. La forêt relève du régime forestier par application de la loi RTM de 1882.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire est inchangé. Les surfaces ont été précisées par le SIG (système d'information géographique).

La liste exhaustive des parcelles éventuellement découpées en unité de gestion (UG) est au § 2.4.

- **Concessions**

<b>Objet et bénéficiaire de la concession</b>	<b>Début - Fin</b>	<b>Localisation (parcelles forestières)</b>
Bâtiments de la ferme de Baravon (adjudicataire du lot de chasse de Baravon)	Depuis 2005	Parcelle 103
Abri fermé (qui sert de dépôt de matériel), cédé à titre gratuit à l'adjudicataire du lot de chasse de Chantayre	Depuis 2004	Parcelle 7
Droit de passage pour enclave (Christophe Eldin)	Depuis 1995	Parcelle 1

Ces concessions rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

### 1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
<b>Fonction principale</b>					
<b>Production ligneuse</b>	556	87	83		= 726
		ordinaire	reconnu	fort	
<b>Fonction écologique</b>		210	2	514	= 726
		local	reconnu	fort	
<b>Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)</b>		689	37		= 726
	sans objet	faible	moyen		
<b>Protection contre les risques naturels</b>	415	257	54		= 726

#### Production ligneuse

Les enjeux sont déterminés en fonction de la potentialité des stations forestières :

Enjeu faible (moins de 4m<sup>3</sup>/ha/an) = toutes stations en sylviculture sauf 8, 10, 12, 14 et 18

Enjeu moyen (plus de 4 m<sup>3</sup>/ha/an) = stations en sylviculture 10, 12, 14 et 18

Sans objet = espaces non boisés (dont station 8) et zones hors sylviculture

#### Fonction écologique

Enjeu fort = zone incluse dans la Réserve Biologique domaniale (intégrale et dirigée) de Bois Sauvage et également concernée par l'arrêté de protection de biotope sur le massif de la Dent de Rez (ensemble du canton de Baragnon)

Enjeu reconnu = regroupe les surfaces concernées par les ZNIEFF de type 1 et par les sites Natura 2000 ZSC « Basse Ardèche argonnaise » et ZPS « Basse Ardèche » hors enjeu fort soit seulement 2 ha

#### Fonction sociale

La fonction sociale regroupe les fonctions d'accueil, de protection des paysages et de protection de la ressource en eau potable.

*Accueil et paysage* : enjeu reconnu sur les parcelles 9 (à proximité du village de Saint-Montan) et parcelle 105p (plateau de la dent de Retz)

*Ressource en eau potable* : pas de captage ni de périmètre de protection immédiat ou rapproché

#### Protection contre les risques naturels

Enjeu moyen : crues torrentielles et chutes de blocs

Enjeu faible ou sans objet : le reste de la forêt.

- **Cartes des fonctions principales de la forêt** : voir en annexe.

- **Menaces et éléments forts imposant des mesures particulières**

Eléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
<b>Menaces</b>		
- Incendies	726	Zone méridionale potentiellement très sensible aux incendies, caractérisée par une végétation de type méditerranéen (chêne pubescent, chêne vert, pin noir, cèdre) et des conditions météorologiques défavorables (vent, sécheresse estivale marquée)
<b>Autres éléments</b>		
- Difficultés de desserte limitant la mobilisation des bois	200	Sensibilité des bois délicate (pour le passage des gommiers) par le hameau de Salettes
- Importance sociale ou économique de la chasse	726	Localisation des lots de chasse
- Pastoralisme	190	Pâturage sur la Dent de Rez (parcelle 105) et sur le Chastelas de Baravon (parcelles 104 et 105) dans le cadre de l'Association Foncière Pastorale et Natura 2000

- **Démarches de territoires**

Sans objet.

## 1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

### 1.2.1 Description du milieu naturel

#### A - Topographie et hydrographie

La forêt de Bois Sauvage est constituée de 4 tènements :

- le canton de Chantayre, le plus au Nord, qui s'étend sur 195 ha
- le canton de Baravon, entre vallée de l'Ibie et Dent de Rez sur 514 ha
- le canton de La Piérrière, tout près du village de Saint Montan, sur 16 ha
- le canton de La Baragne, à proximité du village de Gras, sur 1,50 ha

Les deux premiers tènements font parties du bassin inférieur de l'Ibie, affluent de l'Ardèche.

Le canton de La Piérrière domine la vallée de l'Eylieu, affluent de la Conche qui se jette dans le Rhône.

Le canton de La Baragne se situe dans la partie supérieure de la vallée de la Nègue, en rebord du plateau de Gras.

Le réseau hydrographique est principalement constitué de ruisseaux à débit intermittent, asséchés en été.

De débits très variables au cours de l'année, ces ruisseaux peuvent connaître une augmentation rapide et importante de leur débit lors des orages de début d'automne.

Dans le canton de Chantayre, ils créent alors des ravins profonds qui entaillent nettement les terrains meubles traversés (calcaires marneux), collectent et transportent un volume important de matériaux détritiques vers la vallée de l'Ibie.

Dans le canton de Baravon, traversant principalement des calcaires durs, marqués par des phénomènes de karstification, les eaux pluviales ont constitué un réseau complexe de cavités souterraines, grottes et aven.

## B - Conditions stationnelles

- **Climat**

STATION DE REFERENCE	DISTANCE/ FORET KM	ALT. EN M	PERIODE DE REFERENCE	PRECIPITATIONS (MM/AN)	T° MOYENNES ANNUELLE
Vallon Pont d'Arc	8	127	1991-1998	1 021	13,6°C

Les principales caractéristiques du climat de type méditerranéen sont :

- des précipitations relativement abondantes et une légère tendance montagnarde sur le plateau de la Dent de Rez
- des étés longs et chauds
- des hivers assez courts et frais, voire froids en altitude
- des vents dominants du Nord (mistral) qui accentuent le déficit hydrique et du Sud, qui génèrent des pluies orageuses au printemps et à l'automne

Les risques climatiques sont essentiellement de deux types :

- la sécheresse estivale qui génère des risques sévères d'incendie ; c'est également un facteur limitant le développement de la végétation
- le ravinement et l'érosion dus aux pluies orageuses souvent violentes au printemps et à l'automne

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques.

- **Géologie**

Le substrat est d'origine sédimentaire, constitué par des calcaires du secondaire (Crétacé) recouverts localement par des formations résiduelles et colluviales ; sur les versants apparaissent deséboulis calcaires, formations superficielles de chronologie difficile à déterminer.

On rencontre ainsi deux grands types de substrats géologiques :

- des roches d'origine calcaire datant du Hauterivien et Barrémien, marneuses ou présentant un débit en miche
- des roches d'origine calcaire, datant du Barrémien, localement du Bédoulien, à faciès Urgonien, très dures, entrecoupées de vires marneuses

Ce dernier substrat donne un relief ruiniforme très spécifique, avec de nombreuses falaises abruptes.

Le sous-sol recèle de nombreuses cavités souterraines, grottes et aven, qui sont la conséquence des phénomènes de karstification. Les sédiments calcaires déposés au crétacé ont été soulevés par pans entiers lors des mouvements tectoniques associés au cycle orogénique alpin. Ces phénomènes tectoniques intenses dans le bas Vivarais expliquent la présence d'une multitude de failles orientées généralement SW/NE, qui correspondent aux grandes ruptures géomorphologiques observées sur le site.

La géologie explique en grande partie la nature des problèmes et des contraintes de gestion rencontrés sur la forêt domaniale de Bois Sauvage :

- fertilité des sols,
- phénomènes de glissement et éboulement,
- fortes pentes, falaises et difficultés de desserte.

• **Unités stationnelles**

Unité stationnelle			Surface		Potentialité – Classe de fertilité Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code DILAM	Code DRA	Libellé	ha	%		
2	MDs	Plateaux calcaires à sols jeunes, caillouteux et superficiels	25,73	3,5	Potentialités très faibles	
4	MDs	Zones de plateau à terra rossa piégée dans le karst	39,47	5,4	Potentialités faibles à moyennes	
6	MDs	Station à rendzine brunifiée des sommets à calcaire marneux	66,57	9,2	Potentialités faibles à moyennes	
8	/	Bancs de pierre et éboulis dominants	59,19	8,2	Aucune potentialité	
9	MDs	Haut de pente à sols superficiels et secs sur calcaires durs	97,00	12,4	Potentialités faibles	
10	MDf	Haut de pente sur colluvions de calcaire dur	123,71	17,0	Potentialités moyennes	
11	MDs	Mi-pente sur colluvions peu épaisses de calcaire dur	47,19	6,5	Potentialités faibles	
12	MDf	Mi-pente sur colluvions de calcaires durs assez épaisses	6,38	0,9	Potentialités moyennes	
13	MDs	Station à rendzine	82,79	11,4	Potentialités faibles à moyennes	
14	MDf	Station des pentes à sol argilo-calcaire sur colluvions de calcaire tendre	6,14	0,8	Potentialités moyennes	
16	MDs	Bas de pentes sur colluvions de marnes ou marne calcaire	22,95	3,2	Potentialités faibles à très faibles	
18	MDf	Bas de versant et fond de vallons à colluvions épaisses	93,97	12,9	Potentialités fortes	

Typologie de stations forestières utilisée : **DILAM Bas Vivarais**

**Remarques :**

- Plus de la moitié de la forêt est constituée de stations à faibles potentialités forestières voire sans aucune potentialité.
- Seulement 12 % de la forêt est constitué de stations à bonnes potentialités forestières.
- Dans les 30% de terrain à potentialités forestières moyennes, près de la moitié est proche des faibles potentialités.

Le tableau ci-après décrit plus précisément les stations rencontrées :

Station n°	Dénomination	Type de sol	Type d'humus	Position topographique	Exposition	Profondeur prospectable	Réserve utile	Substrat
2	plateaux calcaires à sols jeunes, caillouteux et superficiels	rendzine	mull carbonaté	rebord de plateau	Sud-Sud-Ouest	0 à 10 cm	très faible	calcaires durs
4	zones de plateau à terra rossa piégée dans le karst	rendzine brunifiée	mull eutrophe	plateau	/	variable 0 à 30 cm	faible à moyenne	calcaires durs

6	station des sommets à calcaires marneux	rendzine brunifiée	mull carbonaté	rebord de plateau	Nord et Ouest	0 à 20 cm	faible	calcaires marneux
8	bancs de pierre et éboulis dominants	lithosol	-	escarpement	Sud et Ouest principalement	0	O	calcaires durs et marneux
9	haut de pente à sols superficiels et secs sur calcaires durs	brun calcique colluvial	mull eutrophe	haut et mi-versant	Sud et Est	5-15 cm	faible	calcaires durs
10	haut de pente sur colluvions de calcaire dur	brun calcique colluvial	mull eutrophe	haut et mi-versant	N et W	10-25 cm	moyenne	calcaires durs
11	mi-pente sur colluvions peu épaisses de calcaire dur	brun calcaire colluvial	mull eutrophe carbonaté	mi et bas versant	S et E	5-15 cm	faible	calcaires durs
12	mi-pente sur colluvions de calcaires durs assez épaisses	brun calcaire colluvial	mull eutrophe carbonaté	mi et bas versant	N et W	10-25 cm	moyenne	calcaires durs
13	haut et mi-pente à sols superficiels sur calcaires tendres ou marneux	rendzine	mull calcaire	mi versant	S et E	5-15 cm	très faible	calcaires marneux
14	replats de versants et haut de pente peu inclinés sur calcaires tendres ou marneux	brun argilo-calcaire	mull eutrophe carbonaté	haut et replat sur versant	N et W	15-25 cm	faible à moyenne	calcaires marneux
16	bas de pentes sur colluvions de marnes ou marno-calcaire	brun argilo-calcaire colluvial	mull eutrophe carbonaté	bas de versant	E et S	0 à 10 cm	faible à très faible	marnes
18	bas de versant et fond de vallons à colluvions éparées	brun calcaire colluvial	mull eutrophe carbonaté	fond de vallon	toutes	30 à 60 cm	forte	calcaires durs et tendres

- **Carte des unités catégorielles en annexe**

### 1.2.2 Description des peuplements forestiers

Les types de peuplement principaux retenus pour la forêt domaniale de Bois Sauvage sont les suivants :

Type 1a : Plantation de cèdre de l'Atlas 0-20 ans.

Type 1b : Plantation de pin noir de Salzmann 0-20 ans.

Type 1c : Merchis de cèdre de l'Atlas 20-40 ans.

Type 1d : Futaie de cèdre de l'Atlas 40-60 ans.

Type 1e : Futaie de pin noir d'Autriche 40-60 ans.

Type 2a : Taillis de chêne pubescent 0-30 ans.

Type 2b : Taillis de chêne pubescent 60-90 ans.

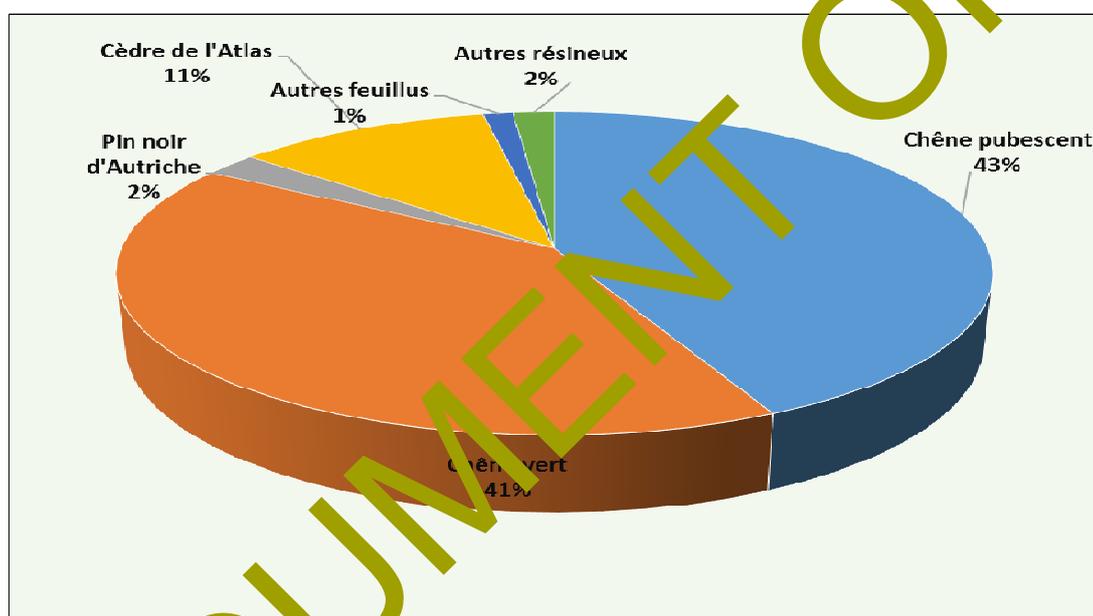
Type 2c : Taillis de chêne vert 60-90 ans.

Type 3 : Espaces non boisés.

## A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

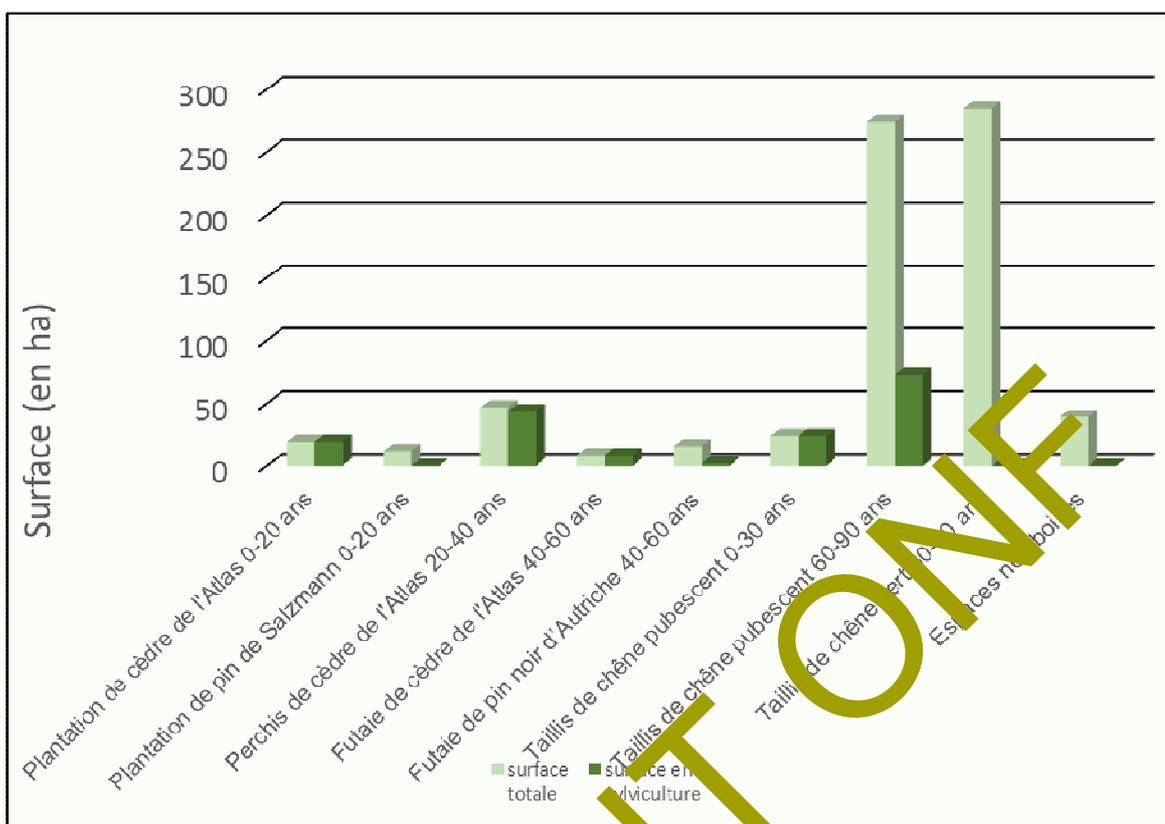
- **Essences présentes**

Essences présentes	Surface boisée (ha)	%
Chêne pubescent	294,30	43
Chêne vert	280,20	41
Cèdre de l'Atlas	75,37	11
Pin noir d'Autriche	15,93	2
Autres résineux	12,12	2
Autres feuillus	8,75	1
<b>Total</b>	<b>686,67</b>	<b>100</b>



- **Répartition des types de peuplement**

Type de peuplement (ou famille)	Surface retenue pour la gestion		Surface en sylviculture	
	(ha)	%	(ha)	%
2a/ Plantation de cèdre de l'Atlas 0-20 ans	19,60	2,7	19,60	11,5
1b/ Plantation de pin noir de Salzman 0-20 ans	12,12	1,7	0,00	0
1c/ Peuplements de cèdre de l'Atlas 20-40 ans	46,90	6,5	43,58	25,6
1d/ Futaie de cèdre de l'Atlas 40-60 ans	8,87	1,2	8,87	5,2
1e/ Futaie de pin noir d'Autriche 40-60 ans	15,93	2,2	1,88	1,1
2a/ Taillis de chêne pubescent 0-30 ans	23,98	3,3	23,98	14,1
2b/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans	274,44	37,8	72,52	42,5
2c/ Taillis de chêne vert 60-90 ans	284,83	39,2	0,00	0
3/ Espaces non boisés	39,42	5,4	0,00	0
<b>Total</b>	<b>726,09</b>	<b>100%</b>	<b>170,43</b>	<b>100%</b>



• Description des peuplements :

N° et TYPE DE PEUPELEMENTS	ESSENCES EN 1/10	DENSITÉ (Nombre/ha)	HAUTEUR (m)	OBSERVATIONS
1a/ Plantation de cèdre de l'Atlas 0-20 ans	Cèdre de l'Atlas 10	1000	< 4	Plantations réalisées en 1996 dans les parcelles 2 et 3, en 2000 dans la parcelle 1, concurrencées par les rejets du taillis
1b/ Plantation de pin de Salzmänn 0-20 ans	Pin de Salzmänn 10	900	< 3	Plantation réalisée en 1999 dans les parcelles 101 et 102
1c/ Perchis de cèdre de l'Atlas 20-40 ans	Cèdre de l'Atlas qq Pin noir d'Autriche qq Chêne pubescent qq	800-900	2-5	Initialement plantations par bandes, les bandes ont été exploitées. Le cèdre est concurrencé par endroits par les rejets du taillis de chêne pubescent
1d/ Futaie de cèdre de l'Atlas 40-60 ans	Cèdre de l'Atlas 10 Pin noir d'Autriche qq Chêne pubescent qq	800-900	12-15	Diamètre moyen de l'ordre de 20 cm, surface terrière de 30 à 38 m <sup>2</sup> /ha
1e/ Futaie de pin noir d'Autriche 40-60 ans	Pin noir d'Autriche 10 Chêne pubescent qq	800-900	8-10	Diamètre moyen de l'ordre de 20 cm
2a/ Taillis de chêne pubescent 0-30 ans	Chêne pubescent 10 Autres feuillus qq	/	0-4	Taillis exploité entre 2001 et 2008
2b/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans	Chêne pubescent 10 Autres feuillus qq Résineux divers qq	/	5-8	Sous-type 2b-1 : taillis assez dense à dense, volume sur pied moyen de l'ordre de 80 m <sup>3</sup> /ha Sous-type 2b-2 : taillis clair, volume sur pied moyen de l'ordre de 20 à 40 m <sup>3</sup> /ha
2c/ Taillis de chêne vert 60-90 ans	Chêne vert 10 Autres feuillus qq	/	5-8	Type présent uniquement dans le canton de Baravon
3/ Espaces non boisés	/	/	/	Landes, marnes, zones rocheuses

Notons que 77% de la surface de la forêt sont classés hors sylviculture.

Voir en annexe le tableau de répartition des types de peuplement par parcelle.

- **Qualité des bois :**

Concernant les qualités de bois existantes, le cèdre de l'Atlas pourra fournir à terme des produits de qualité charpente, petits sciages et palette.

Le pin noir d'Autriche ne pourra fournir que des bois de qualité palette et trituration, le chêne pubescent des produits de qualité chauffage.

- **Carte des peuplements**



Voir en annexe les cartes des types de peuplements, au seuil de perception de 0,50 ha.

## B - Etat du renouvellement

- **Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.**

Application de l'aménagement passé	Surface
Surface à régénérer prévue	57,22 ha
Surface effectivement régénérée	47,72 ha
Surface détruite en cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha

Bilan de la régénération de l'aménagement passé	Surface en sylviculture (ha)	Observations (le détail par UG est facultatif)
Surface cumulée des unités de gestion dont la régénération a été terminée (coupe définitive réalisée)	47,72	Pas de coupe rase du taillis dans les parcelles 5 et 6
Surface cumulée des unités de gestion en cours de régénération (régénération ouverte et coupe définitive non réalisée)	0	
Surface cumulée des unités de gestion et des vieux boisables ayant fait l'objet de reconstitution (hors groupe de régénération)	0	
Surface acquise en régénération au cours de l'aménagement passé (régénération ayant dépassé 3 m de hauteur)	0	La plantation de cèdre réalisée dans la parcelle 1 (13,51 ha) ne dépasse que très rarement les 3 m de hauteur

## C - Inventaires réalisés

- **Description du type d'inventaire réalisé**

Aucun inventaire n'a été effectué, la description des peuplements a été réalisée à l'avancement et à dire d'expert avec recueil de données dendrométriques dans les futaies constituées. Un diagnostic Sylvie a été réalisé dans les cédraies adultes : le cèdre ressort en classe de fertilité 4 (à la limite du 3), soit une hauteur de 14 m à 55 ans. L'itinéraire le plus proche est donc CA4\_4 (sans dépressage mais avec 4 éclaircies).

## 1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

### 1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	556	87	83		= 726

#### A - Volumes de bois produits

- Production moyenne

Essence (facultatif)	Production en surface terrière (m <sup>2</sup> /ha/an)	Production en volume (m <sup>3</sup> /ha/an)
Pin noir d'Autriche	/	2,5-3,5
Cèdre de l'Atlas	/	1-6
Chêne pubescent	/	0,5-2

(source : locale, DILAM Bas-Vivarais)

Il s'agit de la production de la zone en sylviculture qui peut être très variable en fonction des stations rencontrées. On peut toutefois raisonnablement estimer la production moyenne actuelle dans cette partie en sylviculture autour de 2 m<sup>3</sup>/ha/an.

- Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés

Volumes récoltés													
	Régénération		Amélioration		Irrégulier		Coupe rase de taillis		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	groupe REGE	autres group.	prévu	réalisé	
<b>en m<sup>3</sup> totaux récoltés au cours de l'aménagement (1999-2014)</b>													
V total b. fort			460	0							460	0	0
V taillis							4 270	2 805			4 270	2 805	0
<b>en m<sup>3</sup> / an récoltés au cours de l'aménagement (170 ha de surface en sylviculture de production)</b>													
V total b. fort			29	0			267	175			296	175	0
<b>en m<sup>3</sup> / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (170 ha de surface en sylviculture de production)</b>													
V total b. fort			0,17	0			1,57	1,03			1,74	1,03	0

- **Analyse du bilan des volumes récoltés**

- 9,73 ha étaient prévus en coupe d'éclaircie et d'amélioration dans la futaie de cèdre : ils n'ont pas été parcourus, les produits n'étant pas encore commercialisables
- 79,37 ha étaient prévus en coupe rase de taillis : près de 70 ha ont été parcourus, seules deux coupes prévues dans les parcelles 5p et 6p ayant été abandonnées
- Les prélèvements ont donc été plus faibles que prévus (-40%), cela d'autant plus que les volumes prélevés réalisables ont été très souvent surestimés, notamment dans les interbandes de taillis dans les plantations de cèdre (parcelles 4p et 5p)

## B - Desserte forestière

- **Etat de la voirie forestière**

Type de desserte		Long. Totales en km	Densité		Etat général	Points noirs	Rôle multi-fonctionnel
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles grumiers	revêtues		2,7	oui			DFCI, pastoral, cynégétique
	empierrées	0,9			Assez bon		
	terrain nat.	18,4			De médiocre à assez bon		
Routes publiques participant à la desserte		0,5			bon	Hameau des Salelles	DFCI, pastoral, cynégétique
Autres accès dont pistes et sommières		15,6	2,1	oui	De médiocre à assez bon		Cynégétique

La forêt est desservie de manière satisfaisante compte tenu de la dispersion de la forêt et de la faiblesse des volumes à exploiter, aucune création n'est donc à prévoir mais ce réseau nécessite un entretien important, du fait de la longueur du réseau et de la dégradation régulière due aux intempéries lors des forts épisodes cévenols. L'accès au canton de Baravon par la Vallée de l'Isbie devrait faire l'objet d'une réfection partielle ou complète de la partie gouffonnée (partiellement dégradé ces dernières années, entretien ponctuel en 2015), afin que la forêt de ce canton puisse rester constamment accessible.

- **Principales difficultés d'exploitation :**

Parcelles 1 à 7 : la sortie des bois se fait obligatoirement par le hameau des Salelles, ce qui rend impossible le passage des grumiers, seuls les petits camions peuvent passer

Parcelles 101 à 105 : uniquement accessible aux petits camions, compte tenu de la configuration et de la pente des pistes

### 1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		210	2	514	= 726

## Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
<b>STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire</b>			
Réserve biologique dirigée	514	Diversité écologique remarquable, nombreux habitats et espèces rares, menacées ou protégées	Document de gestion de la RBD, dont la révision va être prochainement engagée
Biotopie protégé par arrêté préfectoral	514	Massif de la Dent de Rez, protection des sites de nidification du Vautour Percnoptère et de l'aigle de Bonelli	Arrêté préfectoral
<b>Éléments du territoire orientant les décisions</b>			
Natura 2000 Habitats (ZSC)	514	Site B1 « Basse Ardèche argonienne » FR8201654 (6 885 ha)	DOCOB opérationnel depuis le 15/01/1998, en cours de révision par le Syndicat de Gestion des Gorges de l'Ardèche
Natura 2000 Oiseaux (ZPS)	514	Basse Ardèche FR8210114 (6059 ha)	Passé de DOCOB
ZICO	728	Basse Ardèche	
ZNIEFF de type I	506	n° 07180006 « Massif de la Dent de Rez »	Inventaire rénové des ZNIEFF
ZNIEFF de type I	1.68	n° 07180011 « Cours supérieur de la rivière et ses affluents »	Inventaire rénové des ZNIEFF

La totalité de la forêt est située dans la ZNIEFF 2 « Ensemble septentrional des plateaux calcaires du Bas-Vivarais »

- **Synthèse des risques pesant sur la biodiversité**

Rien à signaler, en particulier aucune espèce invasive connue.

- **Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières**

Les tableaux suivants recensent les espèces ou habitats protégés observés en forêt. En 1996, un inventaire floristique a été conduit de mars à septembre sur le canton de Baravon avec l'appui de la Société Botanique d'Ardèche (voir en annexe la liste des espèces protégées, rares ou peu fréquentes).

Espèces remarquables	Surface concernée ou localisation	Observations Conséquences pour la gestion (*)	Protection (**)
<b>Flore remarquable</b>			
<i>Biscutella cichoriifolia</i> (Biscutelle à feuilles de chicorée)	Canton de Baravon		R
<i>Convolvulus cantabrica</i> Liseron de Biscaye)	Canton de Baravon		R
<i>Paeonia officinalis</i> (Pivoine officinale)	Canton de Baravon		N
<i>Epipactis microphylla</i> (Epipactis à petites feuilles)	Canton de Baravon		R
<i>Ptilotrichum macrocarpum</i> (Alysson à gros fruits)	Canton de Baravon		N
<i>Silene brachypoda</i>	Canton de Baravon		R

Faune remarquable			
<i>Rhinolophus hyposideros</i> (Petit Rhinolophe)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH II et IV
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i> (Grand Rhinolophe)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH II et IV
<i>Rhinolophus euryale Blassius</i> (Rhinolophe euryale)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH II et IV
<i>Myotis blythii</i> (Petit Murin)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH II et IV
<i>Barbastella barbastellus</i> (Barbastelle)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH II et IV
<i>Mimiopterus schreibersi</i> (Minioptère de Schreibers)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH II et IV
<i>Myotis emarginatus</i> (Murin à oreilles échancrées)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH II et IV
<i>Myotis bechsteinii</i> (Murin de Bechstein)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH II et IV
<i>Myotis myotis</i> (Grand Murin)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH II et IV
<i>Myotis nattereri</i> (Murin de Natterer)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH IV
<i>Myotis daubentoni</i> (Murin de Daubenton)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH IV
<i>Nyctalus noctula</i> (Noctule commune)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH IV
<i>Plecotus austriacus</i> (Oreillard gris)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH IV
<i>Pipistrellus pipistrellus</i> (Pipistrelle commune)	Canton de Baravon	Chiroptère	DH IV
<i>Castor fiber</i> (Castor d'Europe)	Canton de Baravon	Mammifère	DH II
<i>Macromia splendens</i> (Cordulie splendide)	Canton de Baravon	Insecte	DH II
<i>Oxygastra curtisii</i> (Cordulie à corps fin)	Canton de Baravon	Insecte	DH II
<i>Coenagrion mercuriale</i> (Agrion de Mercure)	Canton de Baravon	Insecte	DH II
<i>Gomphus graslinii</i> (Gomphe à cercoïdes fourchus)	Canton de Baravon	Insecte	DH II
<i>Lucanus cervus</i> (Lucane cerf-volant)	Canton de Baravon	Insecte	DH II
<i>Cerambyx cerdo</i> (Grand capricorne)	Canton de Baravon	Insecte	DH II
<i>Euphydryas aurinia</i> (Damier de Succise)	Canton de Baravon	Insecte	DH II
<i>Eriogaster caryax</i> (Laine du renouellier)	Canton de Baravon	Insecte	DH II
<i>Saxatoda</i> (Muscicarde)	Canton de Baravon	Insecte	DH IV
<i>Zerynthia polyxena</i> (Diane)	Canton de Baravon	Insecte	DH IV
<i>Prosperinus prosperina</i> (Sphinx de l'Epilobe)	Canton de Baravon	Insecte	DH IV
<i>Alytes obstetricans</i> (Crapaud accoucheur)	Canton de Baravon	Amphibien	DH IV
<i>Hyla meridionalis</i> (Rainette méridionale)	Canton de Baravon	Amphibien	DH IV
<i>Coluber viridiflavus</i> (Couleuvre verte et jaune)	Canton de Baravon	Reptile	DH IV

<i>Elaphe longissima</i> (Couleuvre d'Esculape)	Canton de Baravon	Reptile	DH IV
<i>Lacerta viridis</i> (Lézard vert)	Canton de Baravon	Reptile	DH IV
<i>Podarcis muralis</i> (Lézard des murailles)	Canton de Baravon	Reptile	DH IV
<i>Neophron percnopterus</i> (Vautour percnoptère)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse)	DO
<i>Hieraaetus fasciatus</i> (Aigle de Bonelli)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse)	DO
<i>Bubo bubo</i> (Hibou Grand duc)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse)	DO
<i>Circaetus gallicus</i> (Circaète jean-le-blanc)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse)	DO
<i>Lullula arborea</i> (Alouette lulu)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse)	DO
<i>Sylvia undata</i> (Fauvette pitchout)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse)	DO
<i>Alcedo atthis</i> (Martin pêcheur d'Europe)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse)	DO
<i>Pernis apivorus</i> (Bondrée apivore)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse)	DO
<i>Falco peregrinus</i> (Faucon pèlerin)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse)	DO
<i>Anthus campestris</i> (Pipit Rousseline)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse possible, à confirmer sur le site)	DO
<i>Dryocopus martius</i> (Pic noir)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse possible, à confirmer sur le site)	DO
<i>Lanius collurio</i> (Pie grièche-écorcheur)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse possible, à confirmer sur le site)	DO
<i>Emberiza hortulana</i> (Bruant ortolan)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse possible, à confirmer sur le site)	DO
<i>Caprimulgus europaeus</i> (Engoulevent d'Europe)-	Canton de Baravon	Oiseau (espèce nicheuse possible, à confirmer sur le site)	DO
<i>Egretta garzetta</i> (Aigrette garzette)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce estivante)	DO
<i>Curcus pygargus</i> (Busard cendré)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce estivante)	DO
<i>Milvus nigrans</i> (Milan noir)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce estivante)	DO
<i>Circus azurinosus</i> (Busard des roseaux)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce occasionnelle ou migratrice)	DO
<i>Circus cyaneus</i> (Busard St Martin)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce occasionnelle ou migratrice)	DO
<i>Pandion haliaetus</i> (Balbuzard pêcheur)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce occasionnelle ou migratrice)	DO
<i>Milvus milvus</i> (Milan royal)	Canton de Baravon	Oiseau (espèce occasionnelle ou migratrice)	DO

(\*) Voir document de gestion de la Réserve Biologique prochainement révisé

(\*\*) Statuts :

N : protection nationale

R : protection régionale

DH II : annexe II de la directive Habitats

DH IV : annexe IV de la directive Habitats

DO : Directive Oiseaux

• Habitats naturels d'intérêt communautaire

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
<b>Habitats d'intérêt prioritaire</b>					
Pelouses du Brachypodium retusi	oui	6220	34.51	Voir document de gestion de la Réserve Biologique	1,01
<b>Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)</b>					
Landes en coussinets à Genista lobelli et pulchella	non	4090	31.7456	Voir document de gestion de la Réserve Biologique	0,26
Formations stables xéro-thermophiles à Buxus sempervirens des pentes rocheuses	non	5110-3	31.82	Voir document de gestion de la Réserve Biologique	5,64
Matorral à chênes sempervirents	non	5110	32.11	Voir document de gestion de la Réserve Biologique	3,14
Matorrals arborescents dominés par Juniperus oxycedrus	non	5210-1	32.131	Voir document de gestion de la Réserve Biologique	30,36
Broussailles supra- méditerranéennes à Buis	non	5210	32.6	Voir document de gestion de la Réserve Biologique	0,64
Eboulis ouest- méditerranéens, provençaux et thermophiles	non	8130	61.3	Voir document de gestion de la Réserve Biologique	7,36
Falaises calcaires eu- méditerranéennes occidentales	non	8210	62.1	Voir document de gestion de la Réserve Biologique	1,76
Forêts de chênes verts	non	9340	35.31	Voir document de gestion de la Réserve Biologique	225,02

- **Etat de conservation**

L'état de conservation est plutôt bon dans l'ensemble.

Le document de gestion de la Réserve Biologique devra évaluer l'état de conservation des habitats.



Voir en annexe la carte des zonages écologiques



Voir en annexe la carte des habitats naturels d'intérêt communautaire

### 1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		689	37		= 726

#### A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional (ou départemental) des paysages**

La forêt domaniale de Bois Sauvage est concernée par l'unité paysagère n° 29 intitulée « les Gorges de l'Ardèche » et constituée de paysages naturels.

- **Description succincte des éléments paysagers singuliers et de la fréquentation.**

La fréquentation du public, de modérée à ponctuellement forte, se localise sur le massif :

- Aux abords de la route départementale traversant la vallée de l'Ibie
- Sur les sentiers de pays sur les deux cantons et dans la parcelle 9
- A proximité de la Dent de Rez, destination prisée des randonneurs (parcelle 105)

Dans le reste de la forêt, la fréquentation est beaucoup plus limitée.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation	Motivation de la sensibilité paysagère
Intermédiaire	Parcelles 101 à 105p	Sensibilité interne et externe
	Parcelles 101 à 105p	Sensibilité interne
	Parcelle 105p	Sensibilité externe
Faible	Parcelles 1 à 7	Sensibilité interne

#### B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Néant.

### 1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels	415	257	54		=726

La forêt résulte de la réunion de deux séries RTM, boisées entre 1922 et 1930 pour protéger les sols contre l'érosion par la restauration d'un manteau végétal.

Deux aléas impactent encore la forêt : les crues torrentielles et les chutes de blocs.

Crues torrentielles : la nature géologique des terrains et les pentes marquées dans certaines parties de la forêt domaniale donnent en effet naissance à des ravins actifs. Si la bonne couverture au sol permet de bien maîtriser le ravinement, les fortes épisodes cévenols provoquent régulièrement des crues torrentielles qui peuvent aboutir à de graves dégâts matériels sur les pistes d'accès à ces parcelles mais aucun enjeu socio-économique en aval (type habitat ou voie de communication) n'est directement menacé.

Chutes de blocs : la parcelle 101 présente des enjeux moyens du fait des rochers de la Vieille (côté vallée de l'Ibie).

Il n'y a aucun classement ni zonage réglementaires concernant ces risques.

DOCUMENT OFF

## TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

### 2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
<b>Production (ligneeuse et non ligneeuse)</b>	
<p>Sur près de 580 ha (80%), les sols sont superficiels ou marneux, exposés Sud et/ou en forte pente. Sous climat méditerranéen, ces conditions stationnelles entraînent un assèchement important des profils pendant 2 à 3 mois en été et les potentialités forestières sont alors très réduites. Conséquences de ces conditions de milieu, la végétation (taillis de chênes principalement) présente une croissance faible, en particulier sur le canton de Baravon (parcelles 101 à 105).</p>	<p>Conversion naturelle du taillis en futaie sur souches dans les zones les plus fertiles facilement accessibles par vieillissement (une seule coupe de taillis prévue dans le parcelle 7) ; par ailleurs, sur le plan cynégétique, les chasseurs recherchent un couvert fermé, il est donc plus intéressant pour cette activité lucrative de conserver le taillis en le laissant vieillir plutôt que poursuivre les coupes rases</p>
<p>Les essais de plantations résineuses conduits à partir de 1956 offrent un bilan décevant : taux de reprise très bas, peuplements souvent clairiérés, de dimension et qualité faibles, surtout sur le canton de Baravon. Seuls environ 150 ha des terrains (sols bruns calcaires ou calciques de profondeur supérieure à 10 cm) seraient favorables à la production de bois d'œuvre résineux méditerranéen (cèdre et pin noir) : les plantations de 1996 sur le canton de Chantayre (parcelles 2 et 3) ont ainsi connu un bon taux de reprise et des accroissements satisfaisants.</p>	<p>Compte tenu des coûts élevés, l'objectif ambitieux de transformation des taillis en futaie de cèdre par plantation doit être revu à la baisse et réservé aux zones aux meilleures potentialités : ces zones ayant déjà été ciblées (une partie importante du canton de Chantayre est déjà enrésinée), nous avons décidé de surseoir à toute plantation de cèdre pour cet aménagement, sauf si des terrains domaniaux étaient recherchés dans le cadre de mesures compensatoires</p>
<p>L'éloignement des grandes voies de communication, l'accès difficile à la forêt, les pentes fortes sont une contrainte pour la récolte et la commercialisation des produits ligneux. La sortie des grumiers reste problématique pour le canton de Chantayre (parcelles 1 à 7) en raison de la traversée délicate du hameau des Saleilles.</p>	<p>Tout investissement dans le domaine routier serait actuellement disproportionné par rapport aux recettes escomptées</p>
<b>Fonction écologique</b>	
<p>514 ha en site Natura 2000 ZSC</p>	<p>Mettre en œuvre les actions forestières prévues dans le DOCOB, sous condition de financements (dans le cadre de contrats Natura 2000 en particulier, comme cela a été le cas ces dernières années)</p>
<p>514 ha en arrêté de biotope</p>	<p>Mesures spécifiques à prendre en compte sur l'emprise de l'arrêté de biotope et sur les sites abritant des espèces remarquables</p>

Le canton de Baravon (parcelles 101 à 105) offre une diversité écologique remarquable et abrite nombre d'habitats et d'espèces rares, menacées ou protégées : il est intégré dans la Réserve Biologique Domaniale de Bois Sauvage	Création de la division de B. Le plan de gestion de la Réserve Biologique de Bois Sauvage va être très prochainement révisé. Les objectifs principaux actuels sont la préservation des habitats et des espèces remarquables, tout en conservant des activités touristiques et forestières régulées. Cette zone est classée de ce fait hors sylviculture-biodiversité (HSNBD)
La forêt comprend deux Z.N.I.E.F.F. de type 1, avec des éléments de flore et de faune remarquables	Prise en compte des richesses localisées dans la sylviculture en zone productive et application des préconisations de biodiversité courante (en particulier la conservation d'arbres morts et sénescents), évolution naturelle des peuplements en zone hors sylviculture
<b>Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)</b>	
Paysage : sensibilité faible à intermédiaire Fréquentation modérée à ponctuellement forte : sentiers pédestres, VTT, proximité de la Dent de Retz	Lors de coupes éventuelles, on veillera à garder les sentiers accessibles. Il n'y a pas de création de piste envisagée dans cet aménagement ; dans les parcelles du canton de Baravon on se reportera pour plus de précisions au plan de gestion de la Réserve Biologique qui va être prochainement révisé
<b>Protection contre les risques naturels</b>	
Sols dans l'ensemble bien stabilisés mais soumis très régulièrement dans les zones en pente à un ravinement et aux crues torrentielles	Maintien d'une couverture végétale suffisante dans les zones en pente moyenne à forte
Risque de chute de blocs	L'absence de coupes dans cette zone limite les risques.
Risque de crues torrentielles	Conserver autant que possible un couvert végétal > 70%, en particulier dans les zones à enjeu moyen
<b>Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt</b>	
Les massifs sont bien équipés pour la défense contre l'incendie (citernes, zones d'atterrissage pour hélicoptère, routes entretenues).	Entretien des équipements de défense existants (citernes, routes et pistes à intérêt DFCI)
Chasse	Gestion cynégétique : deux lots de chasse, un par canton, très prisés jusqu'à présent (qualité cynégétique pour le sanglier, cadre naturel)

## 2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

### 2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé (ha)
Futaie régulière (dont conversion en futaie régulière)	170,43	212,06
Futaie irrégulière (dont conversion en futaie irrégulière)		
Futaie jardinée (dont conversion en futaie jardinée)		
Taillis simple		
Taillis-sous-futaie		
Attente sans traitement défini		
Traitement mixte (méthode combinée, parquets et bouquets)		
<b>Sous-total : surface en sylviculture de production</b>	<b>170,43</b>	<b>212,06</b>
Hors sylviculture de production	515,66	514,02
<b>Total : surface retenue pour la gestion</b>	<b>716,09</b>	<b>726,08</b>

### 2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectif : critères d'exploitabilité retenus							
Essences objectif	Précisions	Surface en sylviculture		Âge retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
		ha	%				
Cèdre de l'Atlas		73,95	43	100	50	Pin noir d'Autriche, chêne pubescent, autres feuillus	4, 10, 12, 14 et 18
Chêne pubescent	Passage en futaie sur souche par vieillissement	96,50	57	140	40	Autres feuillus	4, 10, 12, 14 et 18
<b>Total surface en sylviculture</b>		<b>170,43</b>	<b>100</b>				

Les critères d'exploitabilité sont conformes au Schéma Régional d'Aménagement (SRA Rhône-Alpes)

#### Carte des essences objectif

Voir carte en annexe.

## 2.3 Objectifs de renouvellement

600.2.9 Futaie régulière et futaie par parquets : forêts ou parties de forêts à suivi surfacique du renouvellement

- Synthèse des calculs de surface à régénérer

Renouveau suivi en surface (futaie régulière, futaie par parquets)		Surface cible de l'aménagement	
Surface disponible (Sd)		0 ha	
Contrainte de vieillissement (Sv)		0 ha	
Surface d'équilibre (Se)		28,58 ha	
Futaie régulière : surface du groupe de régénération (GR)		0 ha	
Futaie par parquets : surf. Cumulée des parquets à renouveler		/ ha	
		<b>Niveau prévu à mi-période</b>	
Surface à ouvrir (So)	→ INDICATEUR NATIONAL	0 ha	0 ha
Surface à terminer (St)	→ INDICATEUR NATIONAL	0 ha	0 ha
Groupe de reconstitution (S <sub>rec</sub> )		0 ha	0 ha
Surface de régénération acquise (Sa) y compris reconstitution		0 ha	

### 2.3.2 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Sans objet.

### 2.3.3 Taillis et taillis sous futaie

- **Bilan des coupes de taillis et taillis sous futaie menées au cours de l'aménagement précédent**

Application de l'aménagement passé	Surface prévue en coupe	Surface passée en coupe
Taillis simple (coupes préparatoires à la plantation)	79,37 ha	70 ha
Taillis fureté	0 ha	0 ha
Taillis sous futaie	0 ha	0 ha
Surface détruite au cours d'aménagement non reconstituée (incendie, tempête, gibier, problème sanitaire)	0 ha	0 ha

- **Surface à passer en coupe de taillis simple ou taillis par parquets (S<sub>taillis</sub>)**

Surface à passer en coupe de taillis	→ INDICATEUR NATIONAL	7,76 ha
--------------------------------------	-----------------------	---------

- **Surface à passer en coupe de taillis sous futaie ou taillis fureté (S<sub>TSF</sub>)**

Surface à passer en coupe de TSF ou taillis fureté	→ INDICATEUR NATIONAL	0 ha
--	-----------------------	------

## 2.4 Classement des unités de gestion

### 600.2.9 Classement des unités de gestion surfaciques

## A – Constitution des groupes d'aménagement

Libellé du groupe	Groupe	Unités de gestion	Surface totale	surface en sylviculture (ha)			surface hors sylviculture (ha)		Surface par groupe
				totale (a + b)	accessible (y/c conditionnel) (a)	dont à passer en coupe	totale	boisée	
amélioration	AME	1	26,81	21,92	21,92		4,89		194,69
amélioration	AME	2	12,96	12,96	12,96	3,40			
amélioration	AME	3	37,71	34,04	34,04		3,67	3,67	
amélioration	AME	4	36,62	36,62	36,62				
amélioration	AME	5	26,70	20,93	20,93		5,77		
amélioration	AME	6	32,03	30,01	30,01		2,02	2,02	
amélioration	AME	7	21,86	13,95	13,95	13,23	7,91	7,91	
évolution naturelle	HSN	8	1,47				1,47	1,47	17,37
évolution naturelle	HSN	9	15,90				15,90	15,90	
évolution naturelle – biodiversité	HSNBD	101	100,43				100,43	100,43	514,03
évolution naturelle – biodiversité	HSNBD	102	80,23				80,23	80,23	
évolution naturelle – biodiversité	HSNBD	103	113,87				113,87	106,98	
évolution naturelle – biodiversité	HSNBD	104	66,58				66,58	66,58	
évolution naturelle – biodiversité	HSNBD	105	152,92				152,92	125,28	
			726,09	170,43	170,43	16,63	555,66	516,24	726,09

- **carte d'aménagement**

Voir carte d'aménagement en annexe.

## B – Constitution des divisions

Division	Type de division	Unité de gestion		
		Parcelle	UG	Surface
Baravon	RBD	101		514,03 ha
		102		
		103		
		104		
		105		

A noter que l'ensemble de la forêt est inclus dans d'anciens périmètres RTM mais aucune division RTM n'a été créée.

## 2.4.2 Classement des unités de gestion linéaires

Il n'est pas prévu de classement des unités de gestion linéaires.

## 600.2.9 Classement des unités de gestion ponctuelles

Il n'est pas prévu de classement des unités de gestion ponctuelles.

## 2.5 Programme d'actions pour la période 2016 – 2035

### 2.5.1 Programme d'actions FONCIER – CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
FON 1	1	Entretien du périmètre hors limites naturelles (20 km sur 27 km au total)	Forêt	1 passage tous les 10 ans	60 000	E
					<b>Coût total FONCIER (€)</b>	60 000
					<b>Coût moyen annuel FONCIER</b>	3 000

- **Développement éventuel des revenus des concessions** : sans objet.

### 2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

#### A – Documents de référence à appliquer

Le guide de sylviculture applicable est dans l'immédiat celui des Alpes du Sud, dans l'attente de la parution de celui de Méditerranée incluant le Sud-Ardèche.

#### B – Coupes

- **Programme de coupes**

**Coupes programmables par années et coupes conditionnelles (regroupées dans ce tableau par simplification) :**

Année de passage programmée	Parcelle-UG	Groupe	Surface UG totale	Surface à parcourir	Type de coupe	Type de peuplement	coupe conditionnelle	Observations	Volume total
2020	7	amélioration	21,86 ha	7,76 ha	TS	T A.F P 2		Recépage du taillis (*)	600 m <sup>3</sup> (taillis)
2030 (conditionnelle)	2	amélioration	12,96 ha	3,40 ha	E	F A.R M 1	X	A grouper avec coupe en parcelle 7, exploitation tributaire d'un marché	200 m <sup>3</sup>
2030 (conditionnelle)	7	amélioration	21,86 ha	5,47 ha	E	F A.R M 1	X	à grouper avec coupe en parcelle 2, exploitation tributaire d'un marché	300 m <sup>3</sup>
				16,63 ha					

(\*) par souci de simplification, nous n'avons pas créé de groupe de taillis pour cette seule partie de parcelle, nous l'avons donc inclus dans le groupe d'amélioration

- **Volume présumé récoltable**

Groupe	Surface terrière totale à récolter			Volume bois fort total à récolter (tige + houppier + taillis)			dont volume tige à récolter (hors taillis et petite futaie)			dont volume taillis et petite futaie à récolter		
	moyenne annuelle (m <sup>2</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>2</sup> )		moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )		moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )		moyenne annuelle (m <sup>3</sup> /an)	durant aménagement (m <sup>3</sup> )	
coupes (1) =>	toutes	nc	c	toutes	nc	c	toutes	nc	c	toutes	nc	c
amélioration	3,1		63	55	600	500	22		445	30	600	
évolution naturelle												
évolution naturelle – biodiversité												
<b>Total</b>	<b>3,1</b>		<b>63</b>	<b>55</b>	<b>600</b>	<b>500</b>	<b>22</b>		<b>445</b>	<b>30</b>	<b>600</b>	

(1) toutes (= coupes non conditionnelles + coupes conditionnelles) - nc = coupes non conditionnelles - c = coupes conditionnelles

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de bois récolté (bois fort total tige) est à réaliser sur la base de la surface terrière. Le volume commercial récolté, issus des données du système d'information, fera aussi l'objet d'un suivi. Le coefficient houppier/volume tige constaté sur la forêt est de 12% pour les résineux.

## C – Desserte

- Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation ou n° UG linéaire	Longueur (km)	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>Entretien courant du réseau</b>							
DES1	En continu	Entretien des pistes et routes existantes	Forêt	19	Mobilisation des bois, accès pour la DFCI	50 000	E
DES2	2	Réfection généralisée du revêtement goudronné de l'accès au canton de Baravon dans les tronçons à forte pente	Canton de Baravon	3	Accès principal à la Réserve Biologique et au lot de chasse	35 000	I
<b>Coût total DESSE</b>						<b>85 000</b>	
<b>Coût moyen annuel DESSE</b>						<b>4 250</b>	

- Guide technique de référence

Guide Technique des routes Plaines et collines ONF 2014.

## D – Travaux sylvicoles

Itinéraires techniques de travaux sylvicoles		Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)	I/E
Code	Libellé						
SYL1	Dégagement de plantation de cèdre	Parcelle 1	15	Prévoir encore 2 passages (2017 et 2020)	1 500	45 000	E
<b>Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)</b>						<b>45 000</b>	
<b>Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)</b>						<b>3 000</b>	

### 2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

#### A – Biodiversité courante

Programme d'actions		
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	/
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB (*)	104,52 (*)
	<b>Total</b>	
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (*) (groupe ILS)	/
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	409,50 (*)
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme = groupe libre évolution	/
	<b>Total</b>	/

(\*) dans l'attente de sa révision (les surfaces respectives en RBD et RBI sont susceptibles d'évoluer).

## B – Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

Nous n'avons retenu aucune action de biodiversité remarquable allant au-delà des bonnes pratiques sylvicoles.

## C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Pour les actions concernant la Réserve Biologique de Bois Sauvage, on se reportera au document de gestion qui devrait être prochainement révisé au moment de la rédaction de cet aménagement (2015).

Actions de communication entre acteurs et auprès du public : pour le fléchage des sentiers et la matérialisation des limites de la RBD, on intégrera les chartes mises en place par les acteurs locaux (collectivités) visant à mettre en valeur le site tout en respectant les préconisations paysagères.

## D – Documents techniques de référence

Document d'objectifs Natura 2000 : « Basse Ardèche urgonienne » (FR0201654), document validé en 1998, actuellement en cours de révision et qui comprend la mise en place d'une charte Natura 2000. Le périmètre fait 6 885 ha. Une cartographie des habitats et des espèces a été réalisée. Les principales actions préconisées dans les milieux forestiers sont :

- L'élimination ou la limitation d'espèces envahissantes
- le développement de bois sénescents

### 2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

#### A – Accueil et paysage

- Programme d'actions en faveur de l'accueil et du paysage

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>ACCUEIL DU PUBLIC</b>							
ACC1		Entretien des sentiers balisés pour l'accès à la dent de Rez	Canton de Baravon		Eviter la présence de rémanents d'exploitation	(*)	E
<b>Coût total ACCUEIL – PAYSAGE (€)</b>						(*)	
<b>Coût moyen annuel ACCUEIL – PAYSAGE (€/an)</b>						(*)	

(\*) Cette action est listée ici juste pour rappel, elle est en effet à concevoir avec l'ensemble des partenaires concernés (Conseil Général, Collectivités locales, Associations locales de randonnée...), y compris pour le financement, donc non évaluées financièrement dans cet aménagement

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

Lors des coupes de taillis, les coupes géométriques seront proscrites. On veillera par ailleurs à garder les sentiers accessibles.

## B – Ressource en eau potable

Sans objet.

## C – Chasse – Pêche

- **Etat des lieux**

### ◆ Etat des lieux

La forêt constitue trois lots de chasse (répartis par canton), le loyer annuel est de 4 120 € pour la saison 2014-2015.

### ◆ Principales caractéristiques des activités de chasse.

Les plans de chasse mis en place après estimation des populations de grand gibier doivent permettre de maintenir un cheptel compatible avec une gestion durable de la forêt.

Les espaces non boisés ne seront pas reboisés et conservés comme lieu de gagnage pour les animaux.

Les points d'eau existants seront entretenus par les chasseurs.

Les pistes autorisées aux chasseurs feront l'objet d'un cahier des charges strict.

- chevreuil : 8 prélèvements pour 8 attribués en 2013-2014, 9 attribués pour la saison 2014-2015

**Remarque :** les importants travaux Natura 2000 réalisés ces dernières années sur le canton de Baravon ont perturbé l'activité cynégétique et entraîné des tensions avec l'équipe de chasse. Des engagements ont été pris par DNF en 2015 dans le cadre de la négociation pour le renouvellement du bail de chasse prévu en 2016, qui consistent à l'avenir à porter une plus grande attention à la concertation préalable et à l'information du locataire de la chasse en cas de réalisation d'éventuels travaux, que l'on s'attachera à mieux circonscrire dans l'espace et dans le temps en dehors des périodes de sensibilités liées à l'activité cynégétique.

## D – Pastoralisme

### ◆ Etat des lieux

Le pâturage a été pratiqué sur la Dent de Rez (parcelle 105) et sur le Chastelas de Baravon (parcelles 104 et 105) dans le cadre de l'Association Foncière Pastorale du plateau de la Dent de Rez, en association avec Natura 2000.

Le canton de Chantayre est susceptible de recevoir des troupeaux comme par le passé même si ce n'est pas le cas actuellement.

La dernière convention de pâturage était faite au profit du GAEC de Védignas à Villeneuve de Berg. Il s'agissait d'une convention pluriannuelle de pâturage couvrant 167 ha sur le canton de Chantayre, correspondant aux parcelles 2 à 7 de cette forêt. L'activité n'était autorisée que du 1er mars au 31 mai pour un troupeau constitué de 400 à 500 moutons. La redevance annuelle était de 500 euros en 2007. Cette convention a été dénoncée par l'éleveur.

## E – Affouage et droits d’usage

Sans objet.

## F – Richesses culturelles

- **Etat des lieux**

Richesses culturelles	Description succincte Statut de protection	Localisation	Précautions à prendre par la gestion forestière
Anciennes terrasses, en aval de la ferme de Baravon	/	Canton de Baravon	Bien conservés, pour la plupart mais déboisés

## 2.5.5 Programme d’actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet.

## 2.5.6 Programme d’actions MENACES PESANT SUR LA FORET

### A – Incendies de forêts

- **Contraintes réglementaires**

Dans le plan de protection des forêts contre les incendies de l’Ardèche, un zonage des risques et des priorités a été établi par canton (DPAF, novembre 2006).

La partie Nord de la forêt (canton de Chantayre) sur la commune de Saint Maurice d’Ibie se situe dans le groupe rural à faible risque. Le reste de la forêt (soit 90% de sa surface) se situe dans le groupe méridional à risque potentiel.

La forêt se situe dans une zone de forte sensibilité aux incendies en raison de la végétation en place et de conditions climatiques méditerranéennes marquées. Le déficit hydrique estival est notable. Tous les peuplements, quel que soit le versant sont exposés. L’inflammabilité, qui caractérise les *possibilités de départ de feu* est plus importante dans les zones récemment déboisées ; elle est faible dans le taillis adulte contrairement à la combustibilité qui détermine la *puissance de feu* que la formation végétale peut alimenter.

Ce risque peut être réduit en agissant directement sur les peuplements forestiers :

- en créant une discontinuité horizontale du couvert ;
- en créant une discontinuité verticale entre les différentes strates de végétation ;
- en réduisant naturellement ou artificiellement la densité du sous bois ;
- en réduisant la superficie des coupes rases de taillis ;
- en dispersant l’assiette des coupes sur le terrain ;
- en irrégularisant la structure et les âges des peuplements ;
- en diversifiant les espèces végétales ;
- en favorisant les essences d’inflammabilité et de combustibilité les plus faibles.

- **Etat des lieux**

- 2 citernes DFCI :

Citerne de Chantayre : parcelle 3 – 50 m<sup>3</sup>

Citerne de Gogne-Laulagner – parcelle 105 – 30 m<sup>3</sup>

- 1 ancien bassin DFCI (ouvert) :

Bassin de Fontbelle : parcelle 101 – 50 m<sup>3</sup> : déclassé, reconverti en réserve d'eau environnementale

- 2 autres points de puisage aléatoire en parcelles 101 et 104.

- 4 pistes à intérêt DFCI traversant les principaux tènements sur 4,55 km pour le canton de Chantayre et 7,47 km pour le canton de Baravon. La non maîtrise foncière d'une partie du tracé de ces pistes interdit, dans l'immédiat, un classement en catégorie 2 selon la norme en vigueur.

Signalons enfin un coupe-feu de 10 m de largeur environ sur 1 660 m de longueur en partie sommitale des parcelles 3 et 4 (canton de Chantayre), deux autres pare-feux en bas de la parcelle 105 et en haut de la parcelle 103 (canton de Baravon) sur 300 m de longueur environ. Avec les pare-feux en appui des routes et pistes forestières, ce sont au total 5 ha de terrains dévolus à ce rôle. Nous n'avons pas prévu d'entretien particulier de ces pare-feux pendant la durée de cet aménagement.

- **Plan d'actions pour la défense des forêts contre les incendies** (y compris études)

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action création / amélioration / étude	Localisation ou n° UG linéaire	Quantité	Observations Priorités	Coût indicatif de l'action (€ HT)	I/E
<b>Equipements</b>							
INC 2	1	Entretien des réserves DFCI		2		16 000	E
<b>Travaux spécifiques (débranchement...)</b>							
INC 4	1	Entretien du réseau à intérêt DFCI : débroussaillage le long des pistes tous les 5 ans		6	Limiter les risques DFCI, permettre l'accès aux secours incendie	50 000	E
<b>Coût total DFCI (€)</b>						<b>66 000</b>	
<b>Coût moyen annuel DFCI (€/an)</b>						<b>3 300</b>	

- **Documents techniques de référence**

Guide technique du forestier méditerranéen français (CEMAGREF 1990).

## B – Déséquilibre sylvo-cyénétique

Actuellement pas ou peu de dégâts constatés.

## C – Crises sanitaires

Sans objet.

## D – Tassement des sols

Sans objet.

## 2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

### A – Certification PEFC

La certification PEFC a été acquise pour la période 2012-2016 (forêt domaniale gérée par l'ONF).

Les dispositions du présent aménagement permettent de respecter les engagements PEFC.

## B – Autres actions

Sans objet.

### 2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan	
	surf. <sup>1</sup> (ha)	surf. <sup>2</sup> (ha)			
Landes en coussinets à <i>Genista lobelli</i> et <i>pulchella</i>	0,26	évolution naturelle – biodiversité	0,26	Réouverture de milieu si besoin (*)	Positif ou Neutre
Formations stables xéro-thermophiles à <i>Buxus sempervirens</i> des pentes rocheuses	5,64	évolution naturelle – biodiversité	5,64	Réouverture de milieu si besoin (*)	Positif ou Neutre
Matorral à chênes sempervirents	8,14	évolution naturelle – biodiversité	8,14	Pas d'intervention	Neutre
Matorrals arborescents dominés par <i>Juniperus oxycedrus</i>	30,36	évolution naturelle – biodiversité	30,36	Pas d'intervention	Neutre
Broussailles supra-méditerranéennes à Buis	0,64	évolution naturelle – biodiversité	0,64	Pas d'intervention	Neutre
Eboulis ouest-méditerranéens, provençaux et thermophiles	7,36	évolution naturelle – biodiversité	7,36	Pas d'intervention	Positif ou Neutre
Falaises calcaires eu-méditerranéennes occidentales	1,76	évolution naturelle – biodiversité	1,76	Pas d'intervention	Neutre
Forêts de chênes verts	225,02	évolution naturelle – biodiversité	225,02	Pas d'intervention	Neutre
Pelouses du <i>Brachypodium pinnatifidum</i>	1,01	évolution naturelle – biodiversité	1,01	Réouverture de milieu si besoin (*)	Neutre
Chiroptères		évolution naturelle – biodiversité		(*)	Positif ou Neutre
Rapaces : vautour percnoptère et aigle de Bonelli		évolution naturelle – biodiversité		(*)	Positif ou Neutre
Reptiles et amphibiens		évolution naturelle – biodiversité		(*)	Positif ou Neutre
Oiseaux nicheurs		évolution naturelle – biodiversité		(*)	Positif ou Neutre
<b>Bilan général</b>	<b>L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000</b>			<b>non</b>	
	<b>L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB</b>			<b>oui</b>	

(\* ) voir document de gestion de la Réserve Biologique en cours de révision ; la surface classée en Natura 2000 concerne en effet uniquement la RBD où, par nature, les actions ne portent que sur la conservation des espèces et des habitats ; un bilan des contrats Natura 2000 réalisés sera effectué dans le cadre de ce document de gestion

surf.<sup>1</sup> : surface de l'habitat sur l'ensemble du site Natura 2000 (si surface connue).

Surf.<sup>2</sup> : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

### 2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L122-7 2° et L122-8 du code forestier

Réglementation concernée	surf. <sup>1</sup> (ha)	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact	surf. <sup>2</sup> (ha)	Précautions spécifiques prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
Arrêté de biotope (*)	514	Mesures spécifiques à prendre en compte sur l'emprise de l'arrêté de biotope et sur les sites abritant des espèces remarquables	514	Concerne la Réserve Biologique de Bois Sauvage à la diversité écologique remarquable dont le document de gestion actuel prend en compte la présence de vautour percnoptère, sachant que celui-ci va être prochainement révisé	Positif

(\*) Massif de la Dent de Rez, protection des sites de nidification du Vautour percnoptère

DOCUMENT

## Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
<b>Document</b>			
<b>Rédigé le :</b>	23/09/2015	<b>par :</b> Bernard Deguilhen Chef de projet Aménagements	
<b>Vérifié le :</b>	14/10/2015	<b>par :</b> Yves Le-Jean Responsable Service Forêt ONF Drôme-Ardèche	
<b>Proposé le :</b>	30/10/2015	<b>par :</b> Jean-Luc Martin Directeur Agence ONF Drôme- Ardèche	

Document réalisé avec l'appui des services suivants :

- Vincent Didier de l'UT Bois-Vivrais Savonne
- Stéphane Buffat du service S.G de l'ONF Drôme-Ardèche

- Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes (12/10/2015)

- Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus et les réponses apportées (voir en annexe de l'aménagement).

DOCUMENT ONF

SIGNATURES

## Annexes

- 1 : Liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- 2 : Répartition des types de peuplements par parcelle
- 3 : Compte-rendu de la consultation des communes avec fiche de présence

## Cartes

- situation
- enjeu de production
- enjeu de fonction écologique
- enjeu de fonction sociale
- enjeu de fonction de protection
- stations forestières
- habitats naturels
- types de peuplements
- aménagement et desserte
- essences objectives

DOCUMENT ONE

# ANNEXE 1 -

## Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
				Total => 726,0888	726,08 88	
Gras	A	22	Baravon	36,8630	36,8630	
Gras	A	23	Chasselas de Baravon	22,4840	22,4840	
Gras	A	30	Chasselas de Baravon	0,3290	0,3290	
Gras	A	31	Chasselas de Baravon	0,6170	0,6170	
Gras	A	32	Chasselas de Baravon	2,2820	2,2820	
Gras	A	45	Malaval	0,1070	0,1070	
Gras	A	46	Malaval	3,3320	3,3320	
Gras	A	47	Malaval	35,0980	35,0980	
Gras	A	57	Malaval	0,3670	0,3670	
Gras	A	58	Malaval	0,1100	0,1100	
Gras	A	98	Laulagner	10,2040	10,2040	
Gras	A	99	Rez	13,0500	13,0500	
Gras	A	100	Rez	21,1720	21,1720	
Gras	A	102	Haut Baravon	88,8510	88,8510	
Gras	A	103	Haut Baravon	0,1760	0,1760	
Gras	A	104	Haut Baravon	13,6470	13,6470	
Gras	A	105	Haut Baravon	6,3700	6,3700	
Gras	A	106	Haut Baravon	50,6470	50,6470	
Gras	B	1	Bas Chantayre	7,9350	7,9350	
Gras	B	2	Bas Chantayre	8,0110	8,0110	
Gras	B	3	Bas Chantayre	3,5930	3,5930	
Gras	B	7	Bas Chantayre	28,4480	28,4480	
Gras	B	9	Haut Chantayre	33,1750	33,1750	
Gras	B	60	Haut Chantayre	0,3170	0,3170	
Gras	B	61	Haut Chantayre	27,6300	27,6300	
Gras	B	62	Haut Chantayre	0,2110	0,2110	
Gras	B	63	Haut Chantayre	16,3110	16,3110	
Gras	B	64	Haut Chantayre	45,4000	45,4000	
Gras	B	79	Courbassère	2,8260	2,8260	
Gras	B	80	Traverse	2,0350	2,0350	
Gras	B	237	Bas Chantayre	2,3421	2,3421	Partage de la parcelle B5
Gras	D	212	La Baragne	1,4650	1,4650	Total Gras : 485,4021 ha
Lagorce	C	66	La Roumégière et la Chapel	0,2550	0,2550	
Lagorce	C	67	La Roumégière et la Chapel	35,1870	35,1870	
Lagorce	C	68	La Roumégière et la Chapel	65,8650	65,8650	

Lagorce	C	69	La Roumégière et la Chapel	0,0320	0,0320	
Lagorce	D	217	Mouchalarède	3,9000	3,9000	
Lagorce	D	225	Mouchalarède	4,1430	4,1430	Total Lagorce : 109,3820 ha
Sant-Maurice-d'Ibie	H	70	Charau	1,7640	1,7640	
Sant-Maurice-d'Ibie	H	72	Charau	14,6960	14,6960	
Sant-Maurice-d'Ibie	I	12	Bois Sauvage	24,2734	24,2734	
Sant-Maurice-d'Ibie	I	13	Bois Sauvage	0,8452	0,8452	
Sant-Maurice-d'Ibie	I	14	Bois Sauvage	16,9137	16,9137	
Sant-Maurice-d'Ibie	I	15	Fontbelle	40,1098	40,1098	
Sant-Maurice-d'Ibie	I	16	Fontbelle	12,2924	12,2924	
Sant-Maurice-d'Ibie	I	17	Fontbelle	4,5062	4,5062	Total Sant-Maurice-d'Ibie : 115,4007 ha
Saint-Montan	AH	2	Lapierrière	0,4200	0,4200	
Saint-Montan	AH	4	Lapierrière	0,1200	0,1200	
Saint-Montan	AH	12	Lapierrière	15,3640	15,3640	Total Saint-Montan : 15,9040 ha

DOCUMENT

## ANNEXE 2 -

### Répartition des types de peuplements par parcelle

TYPES DE PEUPEMENTS													dont surface hors sylviculture	dont surface prévue en coupe
Parcelle	1a	1b	1c	1d	1e	2a	2b-1	2b-2	2c	3	Total			
1	13,51					8,41				4,89	26,81	4,89	0,00	
2	2,62			3,40		6,94					12,96	0,00	3,40	
3	3,47		19,26		0,67		10,64	3,67			37,71	3,67	0,00	
4			19,70		1,21		9,94	5,77			36,62	5,77	0,00	
5			4,62				20,06	2,02			26,70	2,02	0,00	
6							24,12	7,91			32,03	7,91	0,00	
7				5,47		8,63	7,76				21,86	0,00	13,23	
8									1,47		1,47	1,47	0,00	
9									30		15,90	15,90	0,00	
101		6,78						4,57	89,38		100,43	100,43	0,00	
102		5,34						27,30	47,59		80,23	80,23	0,00	
103					3,65			59,91	43,42	6,89	113,87	113,87	0,00	
104					10,46			34,65	21,53		66,58	66,58	0,00	
105			3,32					56,42	65,54	27,64	152,92	152,92	0,00	
<b>Total</b>	<b>19,60</b>	<b>12,12</b>	<b>46,58</b>	<b>8,87</b>	<b>5,93</b>	<b>23,98</b>	<b>72,52</b>	<b>201,92</b>	<b>284,83</b>	<b>39,42</b>	<b>726,09</b>	<b>555,66</b>	<b>16,63</b>	

Groupe



amélioration



évolution naturelle-  
biodiversité



évolution  
naturelle

Hors groupe



HSN (dans une  
parcelle)

## **ANNEXE 3 -**

**Compte-rendu de la consultation des communes avec fiche de présence**

**DOCUMENT ONE**

Monsieur le Maire de Gras

ONF

Rhône Alpes

Aubenas, le 13 octobre 2015

Agence  
interdépartementale  
Drôme Ardèche

N. Réf : 8810\_EAM FD BOIS SAUVAGE

Objet : Révision d'aménagement de la Forêt Domaniale de Bois Sauvage

Monsieur le Maire,

Site d'Aubenas  
10 Place Olivier de Serres

Le territoire communal de Gras est concerné par la forêt domaniale de Bois Sauvage (726 ha au total dont environ 485 ha sur votre commune).

07 200 Aubenas  
Tél : 04 75 87 80 50  
Fax : 04 75 87 80 67

La forêt domaniale de Bois Sauvage a été dotée d'un nouveau plan de gestion d'une durée de vingt ans (2016-2035) qui organise les objectifs et les moyens à mettre en œuvre en termes de sylviculture, de travaux, de préservation des milieux...

**Les articles L 212-3 et R 213-19 du Code Forestier prévoient la consultation des communes sur lesquelles la forêt domaniale est implantée.**

Aussi, afin de vous exposer les principaux objectifs et moyens prévus pour les vingt prochaines années dans le nouveau document de gestion et pour recueillir auprès des acteurs locaux les souhaits et besoins qui pourraient enrichir nos démarches en matière de développement local, je vous propose de nous réunir :

**Le vendredi 30 octobre 2015**

**à partir de 9h30 à Gras (salle de réunion de la mairie).**

Cette présentation d'une durée d'environ 45 minutes sera suivie d'une discussion avec la participation des autres municipalités concernées territorialement.

Vous avez également la possibilité d'inviter des membres d'association ou d'autres personnes de votre commune intéressés par la forêt et son développement.

Je vous prie de bien vouloir confirmer votre présence ou prévenir de votre absence par téléphone à l'accueil ONF du site d'Aubenas (tél : 04 75 87 80 50).

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Responsable Agence des Aménagements



Bernard DEGUILHEN



**ONF**  
Rhône Alpes  
**Agence  
interdépartementale  
Drôme Ardèche**

Site d'Aubenas  
10 Place Olivier de Serres  
07 200 Aubenas  
Tél : 04 75 87 80 50  
Fax : 04 75 87 80 67

**REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION  
DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET  
DOMANIALE DE BOIS SAUVAGE /  
CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION**

**Vendredi 30 octobre 2015**

**Mairie de Gras**

**PLAN D'INTERVENTION**

**PRESENTATION DES PARTICIPANTS : forestiers/représentants des communes**

**PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER :  
définition/contenu/référence à la loi d'O.F. de 2001**

**RESUME DE L'AMENAGEMENT FORESTIER :**

**Etat des lieux – Bilan**

- **Analyse des enjeux par fonction principale**
- **Analyse des peuplements (voir carte)**
- **Analyse de la gestion passée/récolte de bois**

**Nouvel aménagement : propositions de gestion pour 2016-2035  
(peuplements/desserte/travaux sylvicoles), programme d'actions**

**DISCUSSION OUVERTE**



10-44

ONF

Rhône Alpes

Agence  
interdépartementale  
Drôme Ardèche

Site d'Aubenas  
10 Place Olivier de Serres  
07 200 Aubenas  
Tél : 04 75 87 80 50  
Fax : 04 75 87 80 67

**REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION  
DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET  
DOMANIALE DE BOIS SAUVAGE /  
CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION**

**Vendredi 30 octobre 2011**

**Mairie de Serres**

**COMPTE RENDU**

Deux des quatre communes concernées étaient représentées. Les communes de Saint Montan, très peu concernée territorialement, et la commune de Lagorce, pour un impératif de dernière minute, étaient absentes.

Les personnes présentes ont apprécié la présentation et ont posé tout au long de la présentation des questions relatives aux différents sujets abordés (gestion des peuplements, desserte, location de la chasse, marché du bois...).

Le chef de projet de l'aménagement



Bernard Deguilhen

ONF  
Rhône Alpes

Agence  
interdépartementale  
Drôme Ardèche

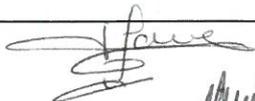
Site d'Aubenas  
10 Place Olivier de Serres  
07 200 Aubenas  
Tél : 04 75 87 80 50  
Fax : 04 75 87 80 67

**REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION  
DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET  
DOMANIALE DE BOIS SAUVAGE /  
CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION**

**Vendredi 30 octobre 2015**

**Mairie de Gras**

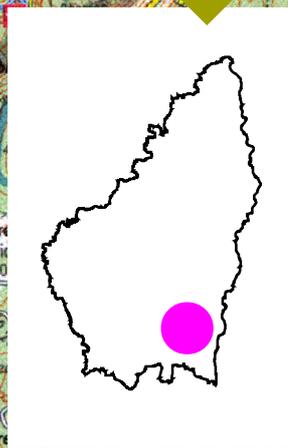
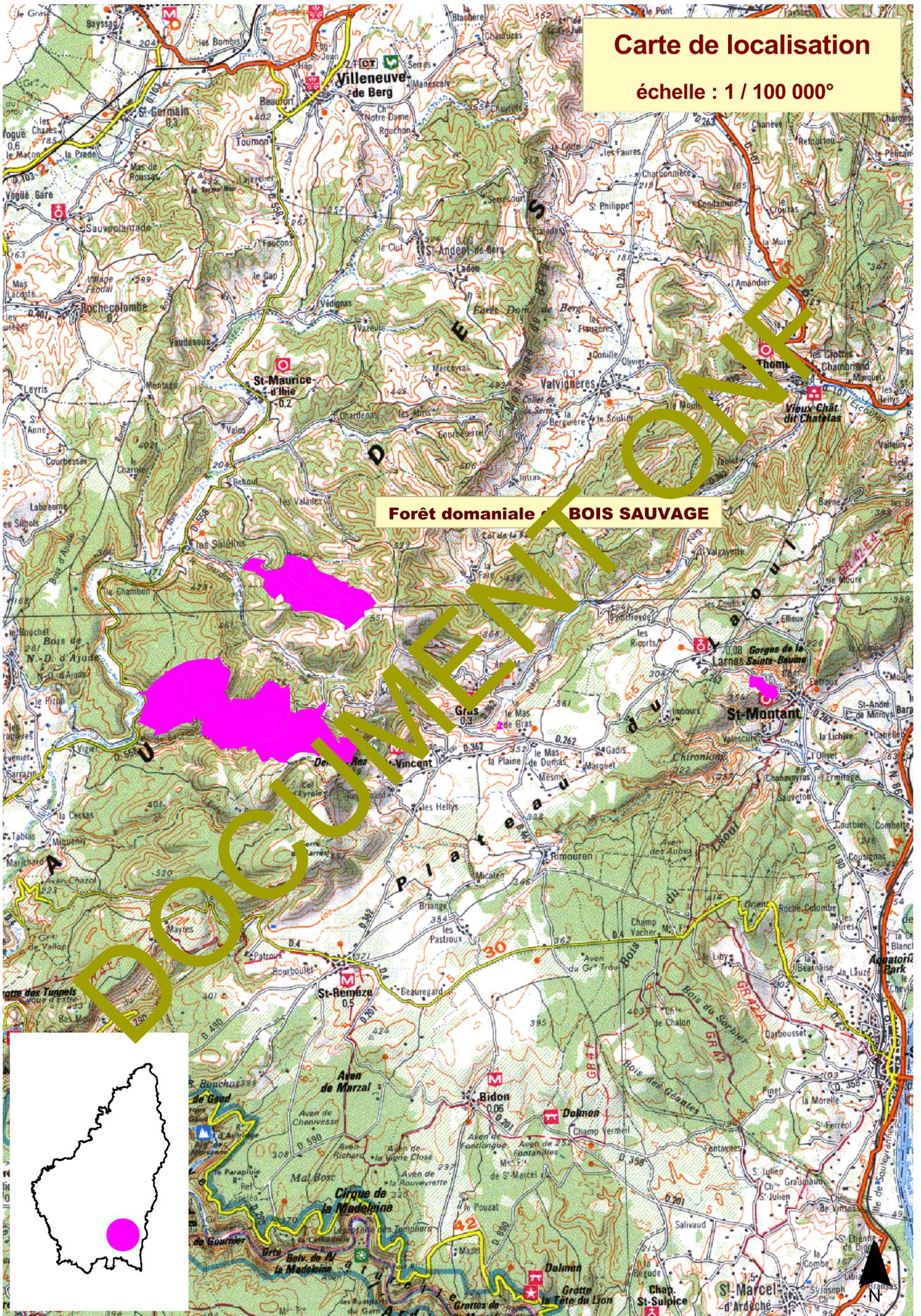
**FICHE DE PRESENCE**

COMMUNE	REPRESENTANT	SIGNATURE
Gras	Teddy P... adjoint	
Lagorce	Pas de représentant	
Saint-Maurice d'Ibie	Yves LARUE adjoint Villiers Joseph ACCA Claude TENDIL adjoint	 
Saint-Montan	Pas de représentant	

# Carte de localisation

échelle : 1 / 100 000°

Forêt domaniale de **BOIS SAUVAGE**



Surface : 726,09 ha

### Carte des stations

- Station n°2 : rendzine brunifiée des calcaires divers
- Station n°4 : zones de plateau à terra rossa piégée dans le karst
- Station n°6 : station des sommets à calcaires mameux
- Station n°8 : bancs et éboulis de calcaire dur
- Station n°9 : haut de pente, sol brun calcique des colluvions de calcaire dur
- Station n°10 : haut de pente sur colluvions de calcaire dur
- Station n°11 : mi-pente sur colluvions de calcaire dur
- Station n°12 : mi-pente sur colluvions de calcaire dur, réserve utile moyenne
- Station n°13 : haut et mi-pente à sols superficiels sur calcaires tendres ou marneux
- Station n°14 : replats de versants et haut de pente peu inclinés sur calcaires tendres ou mameux
- Station n°16 : bas de pentes sur colluvions de calcaires marneux
- Station n°18 : bas de versant et fond de vallons à colluvions éparées

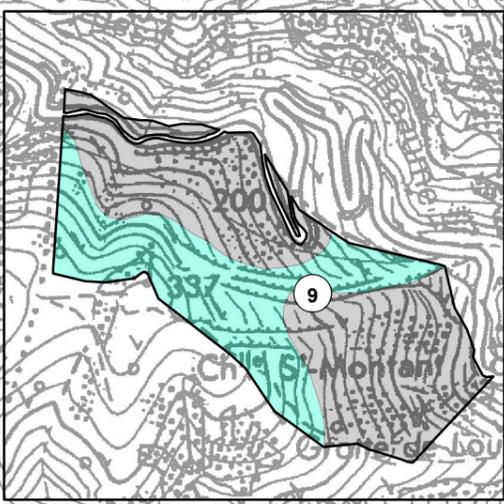
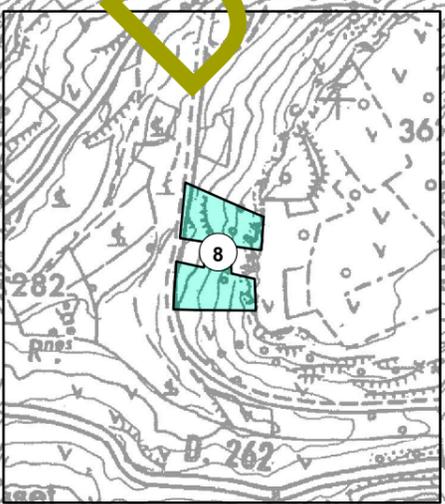
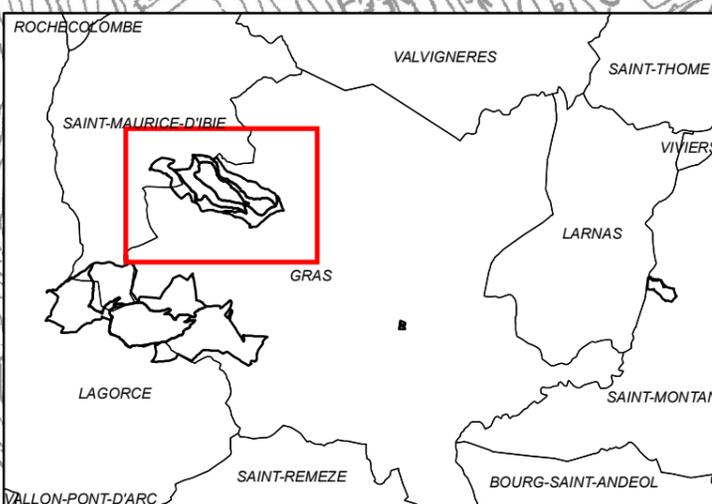
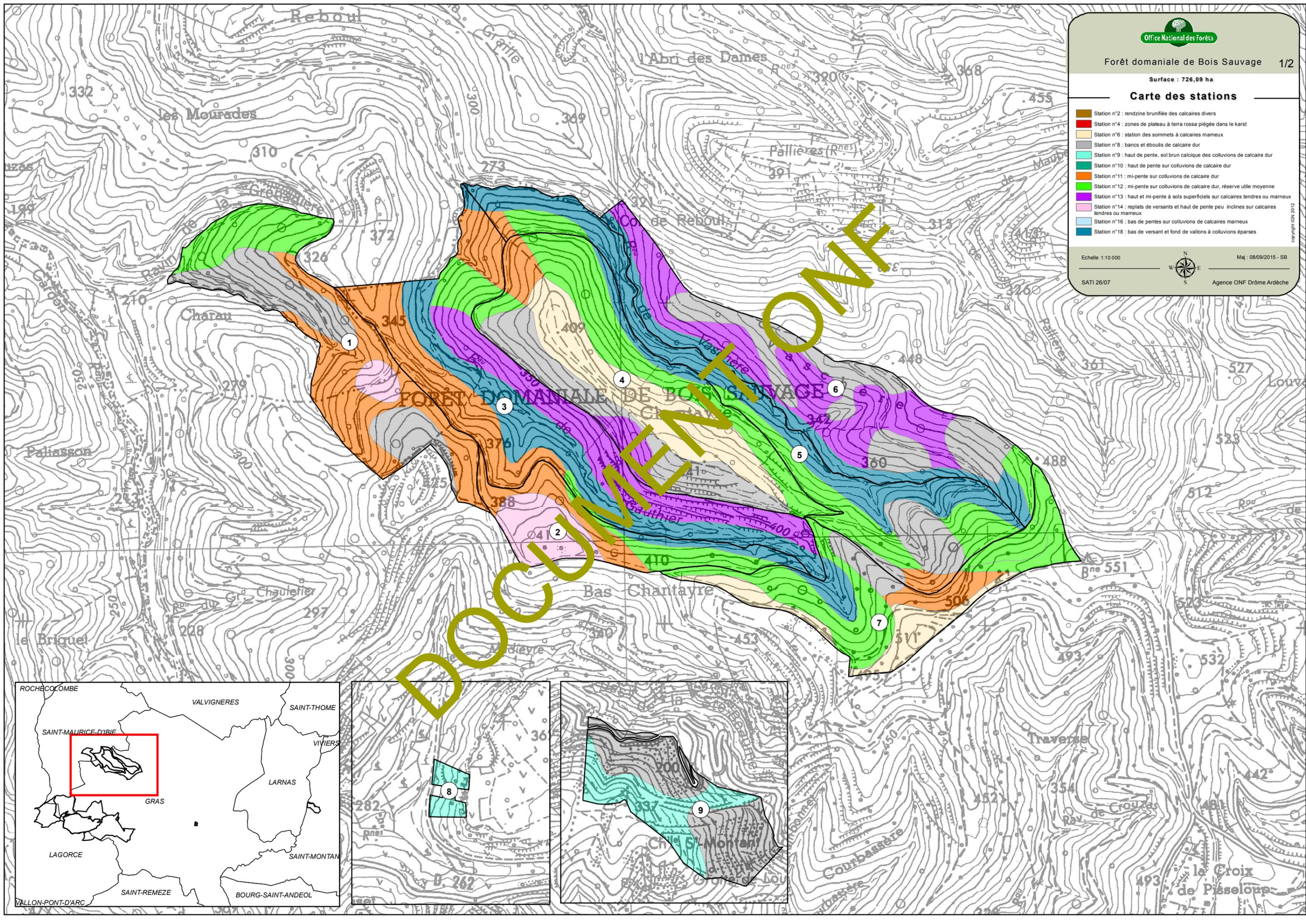
Echelle 1:10 000



Maj : 08/09/2015 - SB

SATI 26/07

Agence ONF Drôme Ardèche



DOCUMENT OFFICIEL

Surface : 726,09 ha

### Carte des stations

- Station n°2 : rendzine brunifiée des calcaires divers
- Station n°4 : zones de plateau à terra rossa piégée dans le karst
- Station n°6 : station des sommets à calcaires mameux
- Station n°8 : bancs et éboulis de calcaire dur
- Station n°9 : haut de pente, sol brun calcique des colluvions de calcaire dur
- Station n°10 : haut de pente sur colluvions de calcaire dur
- Station n°11 : mi-pente sur colluvions de calcaire dur
- Station n°12 : mi-pente sur colluvions de calcaire dur, réserve utile moyenne
- Station n°13 : haut et mi-pente à sols superficiels sur calcaires tendres ou marneux
- Station n°14 : replats de versants et haut de pente peu inclinés sur calcaires tendres ou mameux
- Station n°16 : bas de pentes sur colluvions de calcaires marneux
- Station n°18 : bas de versant et fond de vallons à colluvions éparées

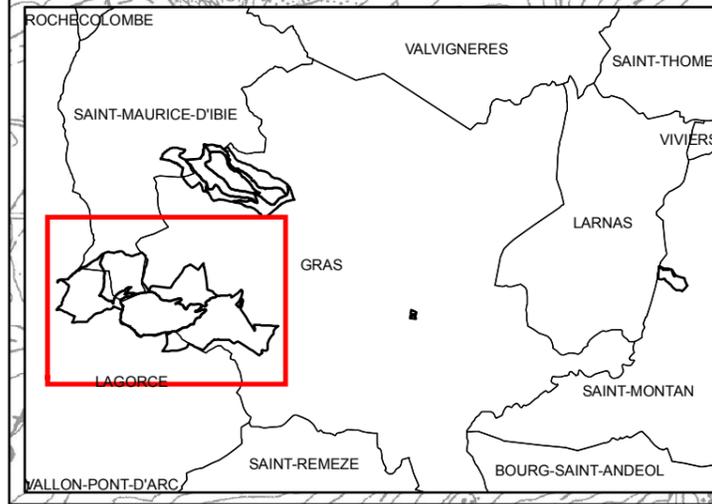
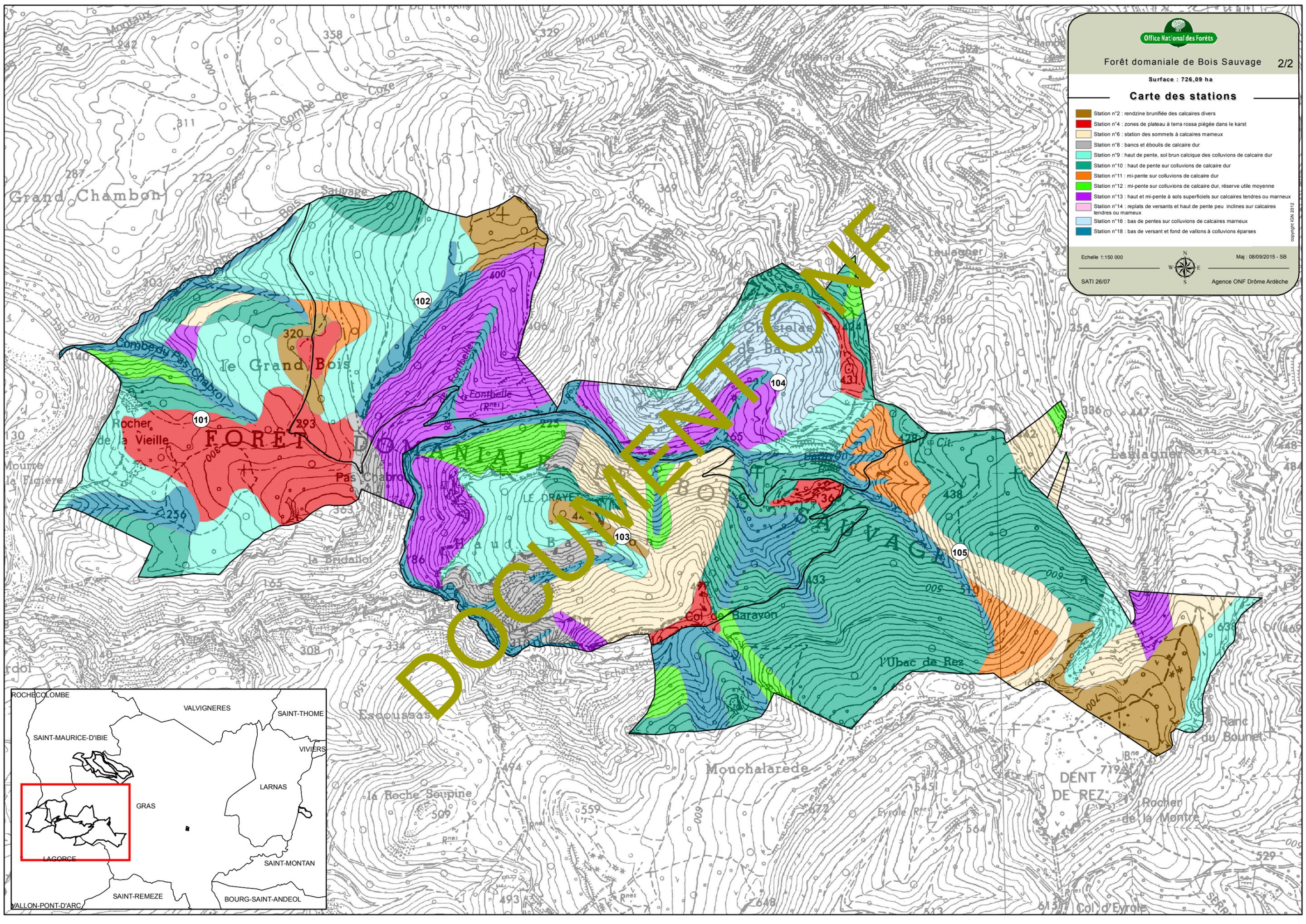
Echelle 1:150 000



Maj : 08/09/2015 - SB

SATI 26/07

Agence ONF Drôme Ardèche



Surface : 726,09 ha

Carte des peuplements

- 1a/ Peuplements de futaie résineuse : cèdre de l'Atlas 0-20 ans
- 1b/ Peuplements de futaie résineuse : pin de Salzmann 0-20 ans
- 1c/ Peuplements de futaie résineuse : cèdre de l'Atlas 20-40 ans
- 1d/ Peuplements de futaie résineuse : cèdre de l'Atlas 40-60 ans
- 1e/ Peuplements de futaie résineuse : pin noir d'Autriche 40-60 ans
- 2a/ Taillis de chêne pubescent 0-30 ans
- 2b-1/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans d'assez dense à dense
- 2b-2/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans clair
- 2c/ Taillis de chêne vert 60-90 ans
- 3/ Espaces non boisés

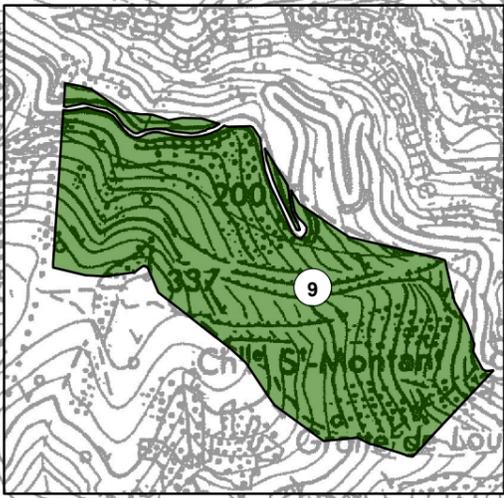
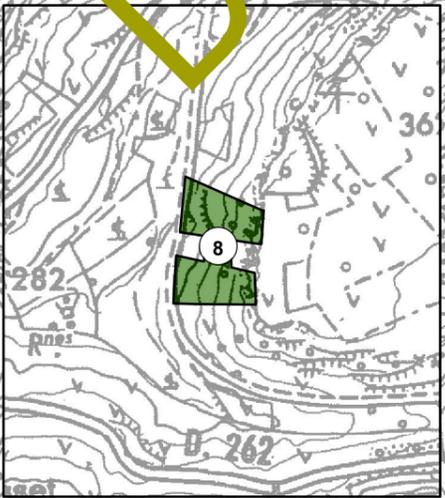
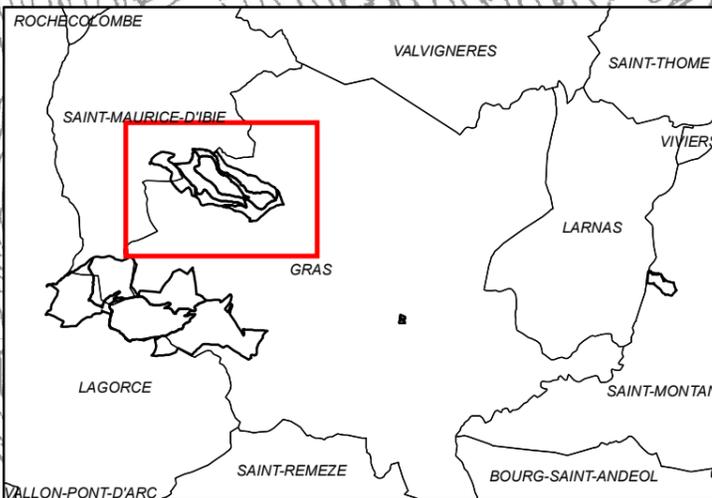
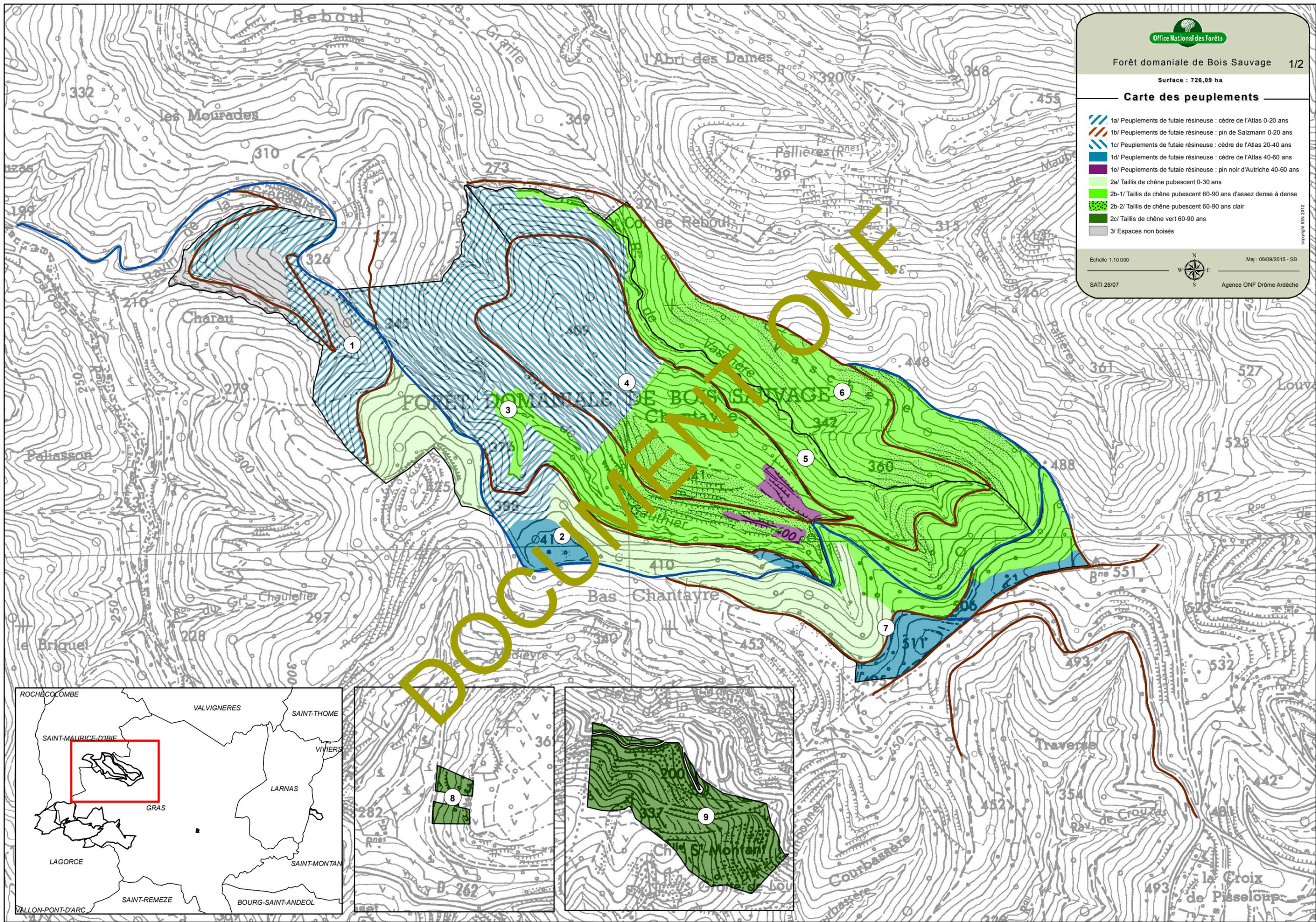
Echelle 1:10 000



Maj : 08/09/2015 - SB

SATI 26/07

Agence ONF Drôme Ardèche



Carte des peuplements

-  1a/ Peuplements de futaie résineuse : cèdre de l'Atlas 0-20 ans
-  1b/ Peuplements de futaie résineuse : pin de Salzmann 0-20 ans
-  1c/ Peuplements de futaie résineuse : cèdre de l'Atlas 20-40 ans
-  1d/ Peuplements de futaie résineuse : cèdre de l'Atlas 40-60 ans
-  1e/ Peuplements de futaie résineuse : pin noir d'Autriche 40-60 ans
-  2a/ Taillis de chêne pubescent 0-30 ans
-  2b-1/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans d'assez dense à dense
-  2b-2/ Taillis de chêne pubescent 60-90 ans clair
-  2c/ Taillis de chêne vert 60-90 ans
-  3/ Espaces non boisés

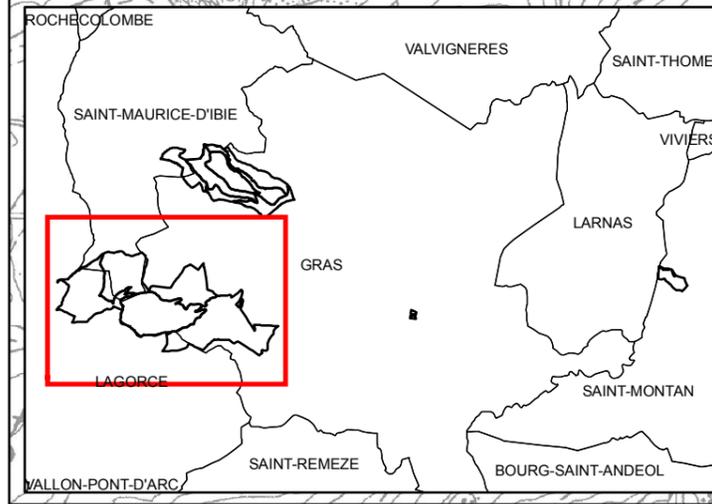
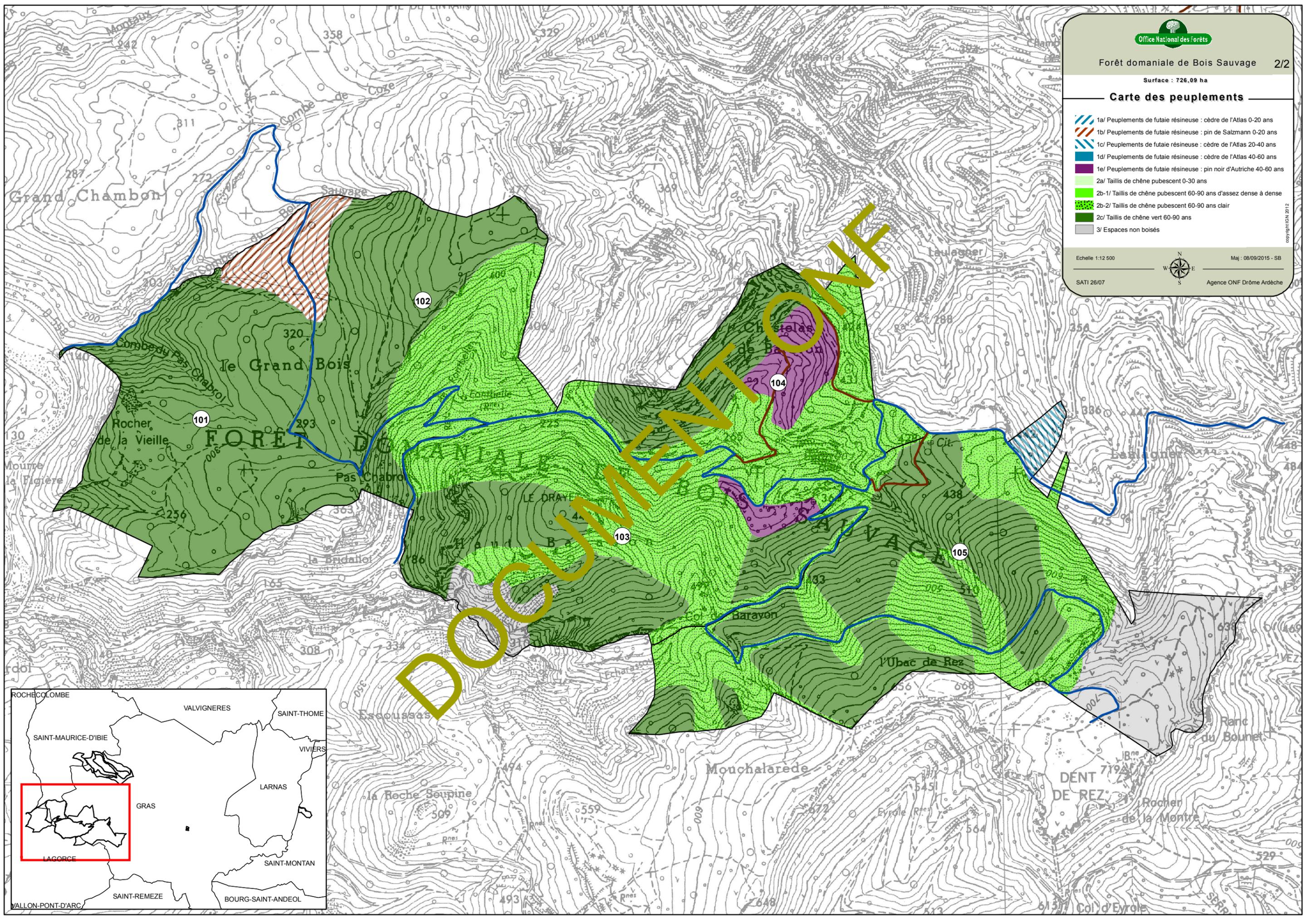
Echelle 1:12 500



Maj : 08/09/2015 - SB

SATI 26/07

Agence ONF Drôme Ardèche



Carte d'aménagement

Groupe aménagement

-  Groupe en amélioration
-  Groupe hors sylviculture - biodiversité
-  Groupe hors sylviculture - évolution naturelle

Desserte

-  Piste accessible aux tracteurs forestiers
-  Route non accessible aux grumiers

Echelle 1:20 000

SATI 26/07



Maj : 08/09/2015 - SB

Agence ONF Drôme Ardèche

